

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**  
**M. MICHEL GERMAIN, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE BURY**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 12 avril 2021 à 19 h  
Par visioconférence

## TABLE DES MATIÈRES

	SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 12 AVRIL 2021	
5	MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
	<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :</b>	
	FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS (DM5)	
	M. Nicholas Chevalier .....	6
	PARTI RÉPUBLICAIN SOUVERAINISTE	
10	M. Patrizio Oliviero Armani Grecco (présentation verbale) .....	14
	Mme MONIQUE SCHOLZ (DM6) .....	21
	Mme LYNNE MARTEL-BÉGIN (DM7).....	29
	SUSPENSION	
15	REPRISE	
	<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :</b>	
	CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE (DM8)	
	Mme Jacinthe Caron .....	36
20	M. CÉDRIC BOURGEOIS (DM9) .....	46
	M. MARTIN GAGNON (présentation verbale) .....	55
	Mme SYLVIE BERTHAUD (présentation verbale) .....	62
25		
30		

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2021**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

35

**LA PRÉSIDENTE :**

40

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury.

45

Mon nom est Marie-Hélène Gauthier et j'ai été désignée pour présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette. À ce titre, je coordonne les travaux de la commission et préside les séances publiques en collaboration avec mon collègue, le commissaire, monsieur Michel Germain.

50

Compte tenu de la constante évolution de la situation entourant la COVID-19 et des mesures sanitaires en vigueur, nous avons pris la décision de poursuivre l'audience publique en mode numérique uniquement.

55

Soyez rassurés, cela fait bientôt un an que le BAPE effectue ses mandats de cette façon et, bien que nous ne sommes pas à l'abri des problèmes techniques, les séances publiques se déroulent bien et les citoyens avec qui nous avons eu la chance d'échanger étaient satisfaits.

60

Ainsi, en tout respect des consignes émises par la santé publique, les participants à cette deuxième partie pourront présenter leur mémoire à distance par visioconférence ou par téléphone.

65

Le nombre de mémoires reçu nous a amenés à ne planifier qu'une seule séance publique, qui se tient en direct sur la page Web du BAPE et sur sa page Facebook. Elle sera disponible en différé par la suite.

Au cours de cette deuxième partie, mon collègue et moi pourrons échanger avec les participants et participantes qui ont décidé de présenter un mémoire pour clarifier certaines idées de l'opinion présentée.

70 La commission est assistée dans son travail par une équipe d'analystes composée de madame Clara Pocard et de messieurs Jean-François Bergeron et Alexandre Bourke; de madame Sarah Bile-N'Dede, analyste stagiaire.

Nous sommes également accompagnés par madame Line Jobin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, par madame Rachel Rousseau, conseillère en communication, et par madame Amal Bouchrik, qui est agente de secrétariat.

75 La tenue de la séance de ce soir en mode numérique est possible grâce au travail d'une équipe technique composée d'employés du BAPE, soit mesdames Karine Fortier et Marie-Eve Gendron à la réalisation, et messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui à la webdiffusion.

80 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Marie-Claire Pinet, sténographe.

85 Nous avons tenu la première partie de l'audience le 15 mars dernier en mode numérique également. Cette partie avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet par la présentation et le dépôt d'un mémoire ou d'une présentation verbale.

90 Au cours de cette deuxième partie d'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à suivre les séances publiques et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

95 Nous avons construit l'horaire de la séance de ce soir en fonction des personnes qui ont fait connaître avant le 1<sup>er</sup> avril dernier leur intention de présenter leur mémoire devant la commission et qui nous l'ont fait parvenir avant le 8 avril, à midi.

- Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

100 • Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser leur point de vue.

105 • De plus, si le temps le permet, les personnes intéressées à soumettre une opinion verbale pourront le faire en s'inscrivant par téléphone au 1 (800) 463-4732, poste 6, ou en remplissant le formulaire sur le site Web du BAPE.

• J'accorderai 10 minutes par opinion verbale additionnelle et entendrai celles-ci après les présentations prévues à l'horaire.

110 • Une pause est également planifiée en cours de soirée.

L'horaire de ce soir compte sept présentations par des citoyens et organismes, dont cinq mémoires et deux opinions verbales.

115 Je rappelle que le mandat confié au BAPE porte sur l'agrandissement du LET de Bury et non sur la gestion des matières résiduelles dans la région ou sur les autres composantes du parc éco-industriel de Valoris.

120 Je souligne également que ce mandat est mené parallèlement et en toute indépendance de celui confié récemment au BAPE, soit de tenir une commission d'enquête et d'audience de type générique sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Québec.

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE.

125 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

130

Nous vous soulignons que, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

135 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée.

140 Une rectification ne sert pas à débattre; elle n'a pas pour objectif de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion. Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou toute autre donnée ou événement précis.

145 Pour pouvoir se prévaloir de ce droit, vous pouvez vous inscrire par téléphone au 1 (800) 463-4732, poste 6, ou remplir le formulaire sur le site Web du BAPE. Vous pouvez également nous transmettre vos rectifications par écrit et elles seront acceptées par la commission jusqu'au 23 avril, à midi.

150 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans le site Web du BAPE.

155 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 14 juillet 2021. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

160 Parallèlement à cette partie publique, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

165 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une  
Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité  
de nos services. Le formulaire sert aussi à obtenir de l'information sur le type de participation à nos  
travaux et comporte donc des questions telles que votre lieu de résidence et votre âge, mais le  
questionnaire est anonyme.

170 Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance  
de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire disponible sur notre site Web.

175 Mentionnons également que le BAPE a une page Facebook pour mieux informer le public  
intéressé à ses travaux. L'organisme y partage les étapes franchies et à venir pour les commissions  
en cours, ainsi que l'information liée au BAPE. La page est utilisée pour dialoguer avec vous et recevoir  
vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

180 Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du  
BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Pour obtenir de l'information sur le mandat  
et son déroulement, vous pouvez écrire à la commission en tout temps à l'adresse : let-  
bury@bape.gouv.qc.ca.

---

185 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**M. NICHOLAS CHEVALIER (DM5)**

**LA PRÉSIDENTE :**

190 J'invite maintenant notre premier participant, alors le Front commun québécois pour une  
gestion écologique des déchets, monsieur Nicholas Chevalier. Bonsoir, Monsieur Chevalier.

**M. NICHOLAS CHEVALIER :**

195 Oui, bonsoir, Madame la Présidente, bonsoir Monsieur le Commissaire. Tout le monde va  
bien?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ça va bien, merci. Nous espérons que vous aussi.

200

**LE COMMISSAIRE :**

Bonsoir.

205

**M. NICHOLAS CHEVALIER :**

Oui, merci. Alors, je commence : le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets représente depuis près de 30 ans des groupes et organismes dans les dossiers de gestion des matières résiduelles d'envergure nationale ou qui ont une incidence au niveau national.

210

Le Front commun et les groupes qu'il représente souhaitent faciliter la mise sur pied d'alternatives aux méthodes traditionnelles de traitement des matières résiduelles, notamment l'enfouissement pêle-mêle.

215

Les recommandations du Front commun sont guidées par quatre principes : la hiérarchie des trois R, la régionalisation, la responsabilisation et la démocratisation.

220

Dans les derniers mois, on a eu droit à beaucoup d'annonces emballantes en gestion des matières résiduelles, donc en ce qui a trait à la responsabilité élargie des producteurs, la collecte sélective, la consigne, la stratégie de valorisation de la matière organique, les choses semblent vouloir bouger.

225

Malheureusement, cette année, on a aussi eu droit au BAPE sur le projet d'agrandissement du LET de Sainte-Sophie, un décret de 10 ans pour le LET de Saint-Nicéphore, au BAPE sur le projet d'agrandissement de Lachenaie et un décret pour le LET de Sainte-Sophie. On attend le décret d'agrandissement de Lachenaie, qu'on risque de voir prochainement.

Aujourd'hui, on en est au projet d'agrandissement du LET de Bury, un projet qui se distingue des deux derniers BAPE, parce que cette fois-ci, ce n'est pas un mégasite d'enfouissement, mais

230 c'est bien un site régional d'une capacité annuelle qui est moindre à ce qu'on a vu dans le passé,  
qui est 100 000 tonnes.

235 Mais les audiences pour le site de Bury ont quelque chose en commun avec les audiences du  
projet d'agrandissement de Lachenaie qu'on a eues il y a quelques mois : c'est le processus  
d'audiences beaucoup trop rapide auquel les citoyens ont eu droit, qui ne donne pas, selon nous, la  
chance d'analyser en profondeur le projet.

240 Entre l'annonce du mandat et la première partie, c'est plus de 2 000 pages de documentation  
que vous et nous avons dû lire, et le BAPE a pour objectif d'informer la population, et on trouve ça  
dommage que les citoyens, les groupes et les organismes n'aient que deux semaines pour s'attaquer  
à cette masse de documentation, qui n'est d'ailleurs pas toujours facile à lire.

245 Donc, on comprend que le ministre est dans son droit de demander des audiences du BAPE  
pour un projet sans période d'information, mais cette période d'information là est vraiment cruciale  
pour ceux qui veulent bien comprendre le projet. Donc, on croit qu'un délai raisonnable pour la lecture  
de la documentation est très important pour le processus démocratique qu'est le BAPE.

250 Notre première recommandation, donc, c'est de prolonger le délai entre l'annonce d'un mandat  
du BAPE et la tenue de la première partie des audiences, dans le cas où la période d'information  
publique n'a pas lieu. Donc, on pourrait reprendre un mois supplémentaire, donc six semaines, entre  
l'annonce du BAPE et les premières parties qui laisseraient le temps de s'attaquer à tous ces  
documents-là.

255 Ceci est d'autant plus vrai lorsque les audiences ont lieu pratiquement en même temps que  
des audiences publiques génériques. J'imagine que tout le monde sait que le BAPE tient des  
audiences sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

260 J'ai entendu votre laïus en début de séance, Madame la Présidente, mais c'est important de  
dire qu'il s'agit d'un exercice fondamental qui pourrait aboutir, espérons-le, en une meilleure vision  
provinciale de la gestion des matières résiduelles et de l'enfouissement.

Donc, on croit que les audiences sur les résidus ultimes ont une incidence directe sur les audiences actuelles sur le projet d'agrandissement du LET de Bury, et c'est pourquoi on reprend une recommandation qu'on a faite dans le cadre des audiences du LET de Lachenaie, qui soit de :

265

- surseoir à toute autorisation d'agrandissement de LET jusqu'au dépôt du rapport au BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, considérer également les recommandations de cette commission dans la délivrance de futures autorisations;

270

- et, dans l'éventualité où une autorisation d'agrandissement est indispensable, limiter l'autorisation à une ou trois années, par aller à des autorisations de 10 ans.

275

Maintenant, pour ce qui est du LET de Bury, qui est opéré par Valoris, comme je le disais plus tôt, le LET du Bury n'est pas un mégasite d'enfouissement. C'est un site régional de capacité assez moyenne, de gestion publique.

280

Le Front commun reconnaît que l'enfouissement est un mal nécessaire pour la gestion des résidus ultimes, et les LET régionaux, comme celui de Valoris, ont l'avantage de limiter l'exportation de déchets tout en évitant le piège des mégasites d'enfouissement, dont l'enfouissement massif à des prix dérisoires.

285

Le LET de Bury reste quand même un site d'enfouissement pêle-mêle qui soulève des questions qui méritent une certaine attention. La première d'entre elles, c'est la capacité d'enfouissement.

290

Le LET de Bury a reçu, en 2018-2019, entre 52 et 55 000 tonnes de matières à enfouir. Pourtant, Valoris prévoit devoir enfouir 95 000 tonnes dès 2020, avec une légère diminution au cours des années qui atteindrait entre 60 000 ou 89 000 tonnes en 2050.

Les explications fournies dans les documents, dans les prédictions d'enfouissement, ne semblent pas expliquer la différence entre ce 52 000 tonnes actuel et le 95 000 tonnes qu'on attend en 2020, donc on s'inquiète un peu qu'une capacité d'enfouissement aussi élevée permette ou favorise l'importation de déchets des régions plus éloignées. Là, on perdrait un peu l'avantage d'un site régional.

295           Donc, une recommandation, ce serait :

                  • dans un éventuel décret autorisant le projet d'agrandissement du site, prendre en compte les besoins des municipalités situées sur le territoire de planification sur lequel il est situé et, au besoin, considérer les municipalités limitrophes au territoire d'accueil si leurs MRC ne contiennent pas de site d'élimination, considérer les quantités historiquement enfouies au site afin de diminuer les quantités autorisées, et diminuer, à chaque année, les tonnages autorisés en fonction des politiques et des plans de gestion gouvernementaux et régionaux;

300  
                  • dans un éventuel décret aussi, identifier le tonnage, le volume ou l'épaisseur maximum de matériaux de recouvrement utilisés pour éviter un enfouissement déguisé de déchets;

305  
                  • et, finalement, s'assurer qu'une réduction des tonnages autorisés ne se traduise pas par l'augmentation des quantités de matières utilisées pour le recouvrement ou pour d'autres usages.

310           Vient ensuite la question du prétraitement des matières résiduelles qui sont reçues au site de Bury. Le parc éco-industriel de Valoris contient un centre de tri qui permet le retrait de certaines matières valorisables avant l'enfouissement. L'objectif actuel du centre de tri, de ce qu'on en a compris, c'est d'isoler des matières, notamment la matière organique, pour les recycler.

315           Actuellement, plusieurs lignes du centre de tri sont fermées, faute de reconnaissance du procédé de tri par le gouvernement et l'absence de financement. Le Front commun croit que ce type de tri n'est effectivement pas un procédé de recyclage, mais bien un prétraitement à l'enfouissement. Les prétraitements ont pour but de mitiger les impacts environnementaux de l'enfouissement pêle-mêle.

320           Considérant que la matière organique est en contact avec du verre brisé, des médicaments, des huiles, des hydrocarbures, des ampoules au mercure brisées, un paquet de contaminants, c'est impensable pour nous de croire que le compost ou le digestat qui serait issu de cette matière organique là pourrait être recyclé. Mais le prétraitement permet d'isoler et de stabiliser la matière  
325           organique avant de l'enfouir, donc pour limiter la lixiviation et la génération de biogaz.

Le tri des matières peut également permettre d'isoler d'autres matières facilement recyclables, comme peut-être les métaux, entre autres.

330 Donc, on recommande que Valoris maintienne ses activités de tri préenfouissement afin d'isoler et stabiliser la matière organique et d'extraire entre autres les métaux ferreux et l'aluminium qui pourraient être recyclés.

335 Ensuite, pour ce qui est du biogaz, le taux de captation et les émissions fugitives sont calculés, comme pour tous les lieux d'enfouissement, de ce que j'en sais, selon des données théoriques. Le Front commun suggère d'identifier et d'évaluer des méthodes de détection et de quantification en temps réel des émissions fugitives de méthane afin d'avoir un portrait réel de l'étanchéité du site et des émissions dans l'atmosphère.

340 En ce qui a trait aux biogaz captés, plusieurs scénarios de Valoris ont été évalués par le promoteur. Le Front commun estime qu'en l'absence d'un prétraitement à l'enfouissement qui inclurait la stabilisation de la matière organique, Valoris devrait valoriser le méthane généré par son LET.

Nos dernières recommandations sont donc de :

345 • évaluer des méthodes de mesure directe des émissions fugitives de méthane pour les cellules d'enfouissement en opération et pour les cellules fermées;

350 • et, dans un éventuel décret, obliger le tri et la stabilisation de la matière organique avant l'enfouissement, ou la valorisation des biogaz.

355 Pour finir, j'aimerais reprendre les données du document DQ1.1 de Valori, qui estime que seulement 35 % des matières enfouies seraient des résidus ultimes. Ce chiffre démontre l'importance de continuer à mettre en place des programmes de réduction ou de réemploi, de valorisation ou de recyclage.

En ce sens, on invite le Ministère, encore une fois, de surseoir aux autorisations d'agrandissement de LET et de mettre en place tout ce qui va ressortir du BAPE générique sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

360 Ceci étant dit, le Front commun ne s'oppose pas à l'agrandissement du LET de Bury. Nous  
préconisons les sites régionaux qui limitent l'importation et l'exportation de déchets et qui évitent les  
pièges des mégasites d'enfouissement.

365 En ce sens, nous croyons que le LET de Bury devrait concentrer ses opérations sur les  
matières générées sur son territoire ou qui proviennent des municipalités limitrophes. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

370 Je vous remercie, Monsieur Chevalier. J'ai juste une question pour vous. Vous parlez de sites  
régionaux : est-ce que vous incluez toutes les matières CRD dans ce concept de régionalisation là  
que vous mettez de l'avant?

**M. NICHOLAS CHEVALIER :**

375 Bien, tout ce qui est CRD ou résidu d'ICI, qui proviendrait du territoire de desserte, oui,  
effectivement, c'est certain qu'on souhaite que les résidus qui ne sont pas valorisés se retrouvent  
dans un site qui est régional. Donc, oui, ça inclut tous ces sites-là. On veut limiter le transport, donc  
c'est vrai pour toutes les matières.

380 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

– Monsieur Germain, est-ce que vous avez des questions?

385 **LE COMMISSAIRE :**

Merci, Madame Gauthier.

390 – Je n'ai pas vraiment de questions, mais je voulais réagir surtout à certaines de vos  
recommandations. C'est sûr que les recommandations, je les ai ici, à la fin, en page 10 de votre  
mémoire, vous les avez regroupées.

395

Alors, c'est sûr que la recommandation 2.2, la recommandation 2.3, 2.5, je les trouve intéressantes, je pense que c'est vraiment dans le coeur de notre mandat d'examiner ces points-là.

400

La 2.4 puis la 2.6, à prime abord, je trouve ça intéressant, mais je ne suis vraiment pas un expert pour savoir si le centre de tri de Valoris pourrait faire une mise en ballots, par exemple, puis extirper, mais c'est indéniablement intéressant pour moi. C'est les commentaires que je pourrais faire. À part de ça, votre mémoire est clair.

**M. NICHOLAS CHEVALIER :**

405

Oui, d'ailleurs, la mise en ballots, de ce que j'en comprends, c'est qu'il y a un nouveau site d'enfouissement qui va se construire à la Matapédia ou si... peut-être que je me trompe, mais je crois qu'ils souhaitent faire de la mise en ballots également, donc on se rend compte que c'est un processus qui est faisable à quand même petite échelle, donc oui, effectivement, c'est des procédés intéressants.

410

**LE COMMISSAIRE :**

Très bien, merci.

415

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie de votre présentation, Monsieur Chevalier, et je vous souhaite une excellente soirée. Merci.

420

**M. NICHOLAS CHEVALIER :**

Merci, pareillement.

---

425

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO (présentation verbale)**

**LA PRÉSIDENTE :**

430 J'appellerais le prochain intervenant, du Parti... – je vais voir, attendre qu'il arrive – le Parti républicain souverainiste, monsieur Grecco.

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

435 Oui, bonjour, donc moi, je me présente, justement, c'est monsieur Grecco, du Parti républicain souverainiste.

440 En ce qui a trait aux activités du LET à Bury, on sait que les activités associées à la gestion des matières résiduelles peuvent entraîner des nuisances qui affectent la qualité de vie des populations riveraines des LTMR. Les nuisances les plus courantes qui sont rapportées sont les odeurs nauséabondes, le bruit et la présence de vermine.

445 De nombreux composés issus de la manipulation du traitement des matières résiduelles peuvent être source d'odeurs, tels les composés soufrés et autres, qui ont déjà été introduits par la personne avant moi.

450 La probabilité d'inquiétude et d'augmentation de la gêne occasionnée en est alors plus grande, par ailleurs, de par l'exposition aux odeurs nauséabondes, qui est difficile à évaluer. Elle dépend de nombreux facteurs de concentration tels la concentration des composés odorants à la source, les taux d'émission, de dispersion et de dégradation de ces composés, la fréquence, l'intensité et la durée de l'épisode d'odeurs, ainsi que la distance qui sépare la source de la population.

455 il s'avère difficile d'évaluer les risques à la santé associés aux odeurs nauséabondes, compte tenu de la diversité des expositions et des réponses possibles pour chaque individu.

Même s'il n'est pas clairement démontré que les odeurs ont des effets toxiques sur la santé, elles n'en constituent pas moins une portion significative des plaintes associées à un LTMR.

460 Selon la nature des bruits ou autres, leur intensité peut avoir des effets néfastes sur la santé physique, tels la perturbation du sommeil, les maladies cardiovasculaires et autres, de même que des effets psychosociaux, tels que des nuisances ou gênes des activités, du repos et autres.

465 Le niveau d'acceptation sociale et le consentement de la population peut varier au sein même d'une collectivité dès l'annonce d'un projet d'élimination des résidus ultimes. Plusieurs facteurs font varier l'acceptation sociale, comme par exemple le contexte historique et autres.

Attendez-moi juste une seconde parce que je me suis perdu.

470 La phase de construction peut donc imposer des bruits de transport et des bruits industriels. La santé n'est pas seulement l'absence de maladies, elle est également l'état de bien-être physique et psychologique permettant le plein développement des individus.

475 Le niveau d'acceptation sociale des collectivités et de l'annonce d'un projet de résidus ultimes, plusieurs facteurs font varier l'acceptation sociale, comme le consentement de la population, comme les points financiers positifs ou négatifs, l'attitude de l'entreprise concernant la communication et la gestion des risques – transparence, gestion des nuisances, odeurs et consultation de la population et des élus –, les risques potentiels à la santé et autres.

480 Secteur municipal, commercial et industriel : sur le site, au fil des ans, les changements réglementaires, les modifications des vocations de site et les efforts de valorisation et de détournement des matières avant l'enfouissement définitif.

485 La taille souvent imposante de ces sites d'enfouissement génère une grande quantité de biogaz et de lixiviat. La composition et la quantité de biogaz peuvent fortement varier d'un site à l'autre en fonction des mêmes facteurs que je vous ai dit, et le cas probant, c'est que ces biogaz et ces produits peuvent être amalgamés avec d'autres matières telle la peinture et contaminer les sources d'eau, et que les sites d'enfouissement sont générateurs de nuisances telles que les odeurs nauséabondes.

490 Mais on ne peut pas non plus, pour faire semblant de vivre dans un monde imaginaire, il faut comprendre qu'on a besoin de lieux d'enfouissement technique. Il faut juste comprendre que les

495 agrandissements qui sont proposés doivent être proposés parce que, justement, il y a un besoin qui en est fait, sachant que les déchets qui sont enfouis, justement, sont parfois jusqu'à 35 % et aussi seulement des vrais résidus ultimes, et que ces techniques (inaudible) toutes simples, telles  
diminuer les activités affectées à la qualité de vie des sols, des gens à proximité des sites d'enfouissement.

500 Donc, moi, je voulais terminer sur ça, parce qu'on parlait, nous, du coût des émissions de CO2 et des émissions de carbone, aussi la santé, l'oxygène, l'azote. Il y avait des études qui avaient prouvé que dans un certain espace délimité à proximité des lieux d'enfouissement, les gens avaient plus de chances d'avoir des enfants de petite taille ou qui avaient des problèmes de santé, bien que, justement, les particules de cadmium, donc qui sont justement les particules de biogaz, représentent quand même moins de 1 %.

505 Mais moi, je voulais surtout appliquer sur l'incinération et autres qui reposent des traces de chlorure de vinyle ou des poussières moléculaires inférieures à 10 microns qui peuvent être dangereux, donc, pour la respiration.

510 J'arrive à la fin, d'ailleurs, de mon rapport d'étude. Donc justement, dans un rapport d'étude conjointe du ministère de la Santé et de l'Agence française, elle explique, les métaux lourds et les populations résidant à proximité des incinérateurs dans huit communes avaient été... on n'a pas été en mesure d'établir une relation dose-effet, mais que, tout de même, il avait été intégré des données de par les produits, exemple, d'origine animale – viande, œufs – ou des concentrations de dioxines sur les personnes exposées à des panaches de fumée qui étaient sensiblement les mêmes des  
515 autres populations.

Et les problèmes de plombémie et la cadmiurie des personnes exposées demeuraient dans les valeurs normales, et ce, malgré le fait que la consommation d'aliments locaux exposés au panache contribue à augmenter la plombémie sanguine de manière modérée.

520 Donc, moi, en bref, dans le fond, j'ai parlé beaucoup du dioxyde de carbone, j'ai beaucoup parlé d'études qui avaient rapport aussi au CO2, qui avaient rapport aux biogaz et aux microparticules et aux incinérateurs, mais moi, mes vraies questions, elles tomberaient beaucoup plus sur le projet d'agrandissement Bury.

525           Moi, je suis pour, mais le problème, c'est que, justement, il y a beaucoup de déchets qui sont considérés comme des déchets de résidus ultimes qui ne sont pas nécessairement des déchets de résidus ultimes, qui apportent ensuite à l'augmentation de la quantité et de la grosseur des lieux d'enfouissement technique.

530           Donc, dans le fond, on est obligé d'agrandir ou de créer des lieux d'enfouissement technique pour enfouir des déchets sur lesquels on a une grande majorité de déchets qui sont récupérables.

          D'ailleurs, moi, j'avais lu à l'indice de prix, parce que j'avais participé à l'autre événement du Bureau d'audiences publiques sur l'état des gestions des résidus ultimes, et il y a des grands écarts de prix d'une MRC à l'autre et il y a des grands écarts de prix sur un même matériau sur une même période d'un même mois ou d'une même année. C'est vraiment (inaudible). Donc, moi, ça, ce serait pas mal toutes mes questions.

535

**LA PRÉSIDENTE :**

540           Monsieur Grecco, je suis désolée, j'ai perdu un petit peu le fil à la fin, parce que le son n'était pas très bon de mon côté. On est tous à distance ce soir, alors je suis désolée si je n'ai pas réussi à bien vous entendre, mais j'aimerais juste que vous me confirmiez quelque chose.

545           **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

          Est-ce qu'il manquait un grand bout de temps?

**LA PRÉSIDENTE :**

550           Pardon?

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

555           Est-ce qu'il manquait un grand bout de temps? Parce que, moi, j'ai expliqué que mes principales préoccupations étaient sur le biogaz, le CO2, le dioxyde, aussi les populations qui habitaient à proximité, ainsi que, justement, la création et l'agrandissement de lieux

d'enfouissement qui sont remplis parfois de déchets qui ne sont pas vraiment des résidus, comme c'était ça, ma question.

560

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, Monsieur Grecco, ce soir, il n'y a pas de question, on est plus...

565

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

(Inaudible).

**LA PRÉSIDENTE :**

570

Si vous permettez, Monsieur Grecco, s'il vous plaît, on ne peut pas parler les deux en même temps, malheureusement, ce soir.

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

575

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

580

Alors, si vous permettez, je voudrais juste que vous me confirmiez quelque chose : vous nous avez cité beaucoup, beaucoup d'information ce soir. Votre source, c'était le document qui a été déposé par le ministère de la Santé et des Services sociaux?

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

585

Bien, en fait, c'était une de mes sources, mais ce n'était pas ma seule source.

590

**LA PRÉSIDENTE :**

595 O.K. Et donc, si je comprends bien vos préoccupations, c'est par rapport aux nuisances qui seraient liées aux odeurs, aux risques sur la santé par rapport aux biogaz, par rapport à l'émission des CO2 et puis le fait qu'on retrouve dans les lieux d'enfouissement...

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

600 Ça, il n'y a pas d'élimination [phon.].

**LA PRÉSIDENTE :**

605 ... – si vous permettez, Monsieur Grecco – dans les lieux d'enfouissement des résidus qui ne seraient pas ultimes. Est-ce que je vous ai bien compris?

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

610 Oui, vous m'avez bien compris, je m'excuse d'ailleurs de vous avoir interrompue, c'était juste pour dire, c'était pour finir, c'était l'indice de prix, moi, qui me posait une question, à savoir pourquoi est-ce que, certains mois, certains matériaux sont vendus plus chers ou moins chers.

**LA PRÉSIDENTE :**

615 Moi, malheureusement, je ne suis pas en mesure de vous répondre à cette question-là, c'est une question qui pourrait être adressée à l'initiateur. Mais nous, ce soir, l'objectif de la rencontre de ce soir, c'est seulement de prendre connaissance de vos opinions et de vos préoccupations ou de vos suggestions par rapport au projet sous étude. Mais on n'est pas ici pour répondre à des questions.

620 **M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

O.K. Bien...

**LA PRÉSIDENTE :**

625

Alors, ça va?

– Monsieur Germain?

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

630

Moi, c'est beau.

**LA PRÉSIDENTE :**

635

O.K. Monsieur Germain, avez-vous une question pour monsieur Grecco?

**LE COMMISSAIRE :**

640

Pas de question.

**LA PRÉSIDENTE :**

645

Pas de question?

– Alors, Monsieur Grecco, je vous remercie pour votre intervention, et puis on vous souhaite une belle soirée.

– Alors, j'appellerais...

**M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

650

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

655

Merci, Monsieur Grecco.

---

**Mme MONIQUE SCHOLZ (DM6)**

660

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'appellerais maintenant madame Monique Scholz.

– Bonsoir, Madame Scholz.

665

**Mme MONIQUE SCHOLZ :**

Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

670

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous entend, merci.

**LE COMMISSAIRE :**

675

Oui.

**Mme MONIQUE SCHOLZ :**

680

O.K. On va espérer que ça dure. C'est de l'Internet rural en action. Donc, j'y vais?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

685

690 **Mme MONIQUE SCHOLZ :**

Donc, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, tous ceux qui nous écoutent : je veux d'abord dire que le temps m'a vraiment manqué pour élaborer tous mes points et inclure les statistiques et les chiffres.

695

Peu importe, je suis allée de l'avant à préparer ce mémoire, et les statistiques et les chiffres, ils sont dans la panoplie de documents sur le site du BAPE. Il y en avait vraiment beaucoup, puis même avec un mois de plus, je n'aurais jamais été capable de passer à travers tout ça.

700

Donc, pourquoi le projet m'intéresse? La question de gestion de matières résiduelles m'intéresse depuis plus que 40 ans. Ça fait 40 ans que je reste ici, mais avant ça, je faisais du compostage domestique quand j'étais adolescente en banlieue de Montréal, puis à l'échelle semi-industrielle à l'époque que je travaillais pour la compagnie Eaton Valley Agricultural Products, à Eaton Corner, à Cookshire Eaton, ici, dans le Haut-Saint-François.

705

Cette compagnie, qu'on pourrait dire trop avant-garde pour réussir, parce qu'ils ont fait faillite, récupérait le fumier, la paille et la ripe de l'encan à Sawyerville pour produire un compost vraiment de grande qualité destinée à l'horticulture. Ça fait que, ça, c'était le début de ma passion pour le recyclage, compostage, tout ça.

710

Plus tard, je me suis impliquée bénévolement avec d'autres citoyens passionnés de poubelles à la préparation du premier Plan de gestion de matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-François. Puis je pense que c'était à peu près 2004 à 2008.

715

En 2010 – puis j'ai trouvé ça dans mes archives, il faut croire que je garde trop de papiers – j'ai trouvé que j'avais déposé un mémoire, bien, un plan d'action pour améliorer la performance dans la gestion des déchets pour les municipalités le long de la route 257. Il y avait quatre municipalités ciblées dans ce plan d'action là : Chartierville, La Patrie, Hampden et Scotstown – moi, j'habite Hampden –, puis à l'époque, le plan a été jugé trop ambitieux. J'ai juste envie de vous citer un tout petit extrait. J'avais écrit, à l'époque, puis là, on remonte de 11 ans :

720

725 « Il est inadmissible d'utiliser le nouveau LET, construit au coût de 8 millions, pour un usage très spécifique (enfouissement des déchets non valorisables), pour autre chose que les déchets qui ne peuvent absolument pas être dirigés ailleurs. Nous ne pouvons pas nous permettre d'écourter la vie de nos cellules LET en les remplissant avec les matières inappropriées. »

Puis j'avais écrit :

730 « Avec un effort concerté sur le plan local, une collaboration étroite avec les quatre autres municipalités le long de la 257 et un leadership de la part de la MRC du Haut-Saint-François, on est convaincu que l'objectif de réduire l'enfouissement à 15 % peut être atteint d'ici l'automne 2011. »

735 *Eille*, je rêvais en couleurs. Mais je vous cite ça pour que vous compreniez que mon intérêt a toujours été vraiment simple :

- qu'on valorise le maximum de nos déchets;
- qu'on détourne le maximum de l'enfouissement;
- puis qu'on gère l'enfouissement d'une manière vraiment serrée pour protéger l'environnement et pour rationaliser les coûts.

740 Le projet d'agrandissement à Bury m'a interpellée quand j'ai entendu parler de ça, parce qu'il nous confronte collectivement à des échecs importants :

- on génère encore bien trop de déchets;
- trop de déchets vont à l'enfouissement;
- puis l'environnement, très spécifiquement le ruisseau Bégin, paie le prix de ça.

750 Quand nous avons commencé à parler des LET, des lieux d'enfouissement technique au début des années 2000, on nous avait bien expliqué que, lorsqu'une collectivité trie bien et valorise au maximum, 10 % à 15 % des déchets vont se trouver à l'enfouissement. Les cellules de LET sont conçues pour gérer ce tout petit tonnage-là.

Or, notre LET enfouit bien plus que ce pour lequel il est conçu depuis sa conception, et les conséquences, on les connaît : le site est rempli plein trop vite, on a écourté sa durée de vie, le site enfouit les putrescibles instables, etc., etc., etc.

755           Donc, qu'est-ce qui me préoccupe dans ce projet-là? Essentiellement, j'ai comme l'impression que l'agrandissement prévu donne une espèce de carte blanche à la MRC du Haut-Saint-François et à Sherbrooke de continuer de générer et enfouir, et de mal faire le tri et la valorisation en amont.

760           Lors d'une visite du site en 2019, sur l'invitation de Valoris, j'ai pu voir ce qui est envoyé via les bacs noirs : verre, métal, plastique, toutes sortes de putrescibles, des coupures de gazon, des branches, ainsi de suite.

765           C'est inacceptable qu'en 2021, 40 % de qu'est-ce qui est enfoui dans une cellule LET pourrait être composté à la place. C'est sûr que ce n'est pas un compost haut de gamme pour de l'horticulture, mais on peut donc mieux faire.

770           En quoi que le projet influence l'environnement? Bien, le site actuel et futur a un impact sur la qualité de l'eau et qualité de l'air. Moi, je crois fermement, je suis vraiment persuadée que la gestion des lixiviats et la prévention de la dégradation des cours d'eau se seraient toutes les deux grandement améliorées si on détournait les putrescibles de l'enfouissement.

775           Le design des cellules de LET, qu'on construit à coût très élevé, ça ne prévoit pas de recevoir les putrescibles. Ce n'est pas conçu pour ça. Ça fait qu'on se donne de la grosse misère en envoyant les putrescibles là, on génère plus de problèmes de lixiviat et de biogaz. Ce n'est pas scientifique, mais je suis arrivée à comprendre ça quand même.

780           Bon. Est-ce que le projet est acceptable dans le milieu? J'ai bien l'impression – puis ça, ça m'attriste pas mal – que c'est juste les résidents du secteur à proximité qui sont préoccupés du projet. Sans doute, la plupart des citoyens ne pensent plus à leurs déchets une fois qu'on a roulé le bac sur le bord de la rue.

785           Parmi les doléances que les citoyens à proximité du site expriment, il y a la dégradation du cours d'eau – le ruisseau Bégin spécifiquement –, les odeurs, une présence accrue de mouettes, qui vont briser les champs puis briser les balles de foin puis d'ensilage, puis tout ça, une perte de valeur foncière puis une défiguration du paysage. Moi, je suis d'avis que c'est juste le dernier – de mieux harmoniser le site avec le paysage – qui sera correctement géré à la satisfaction de tous.

790 Bon. Pour ce qu'il y a de suggestions ou de commentaires pour améliorer le projet, moi, je  
compatis beaucoup avec ceux et celles qui restent vraiment à proximité du site, alors je crois que  
l'expropriation de quelques habitations à proximité ou une compensation financière due à la perte  
de leur valeur foncière est appropriée.

795 Deuxième point : absolument nécessaire d'améliorer le tri en amont pour que Valoris ne  
reçoive pas des bacs noirs avec des putrescibles dedans. On est en 2021. Ça ne devrait plus se  
faire de même.

800 On doit absolument rendre accessibles les bacs bruns pour tous les résidents, même ceux  
et celles à la campagne, même pour les blocs de logements, sur tout le territoire. Bac bruns  
obligatoires.

805 Collaboration... l'autre suggestion, quatrième suggestion : collaborer avec l'exploitant des  
plateformes de compostage – je veux dire l'entreprise voisine – pour recevoir les putrescibles  
domestiques.

805 Cinquième suggestion : le comité de vigilance est majoritairement le personnel de Valoris.  
Ça, j'ai trouvé ça quand j'ai une petite recherche sur le comité de vigilance dans les documents,  
puis tout ça. Moi, je pense que le comité devrait mieux refléter les communautés desservies et  
physiquement voir ce qui se passe au site au moins une couple de fois par année.

810 Puis enfin, ma dernière suggestion : on devrait pénaliser les entités qui envoient les voyages  
mixtes, contaminés et mal triés. On est rendu là, en 2021.

815 Finalement, en résumé, ma position quant à l'autorisation du projet, vous allez m'excuser si  
je suis un petit peu cynique, quasiment : bien, je n'ai comme pas de doute que le projet va aller de  
l'avant. La décision était déjà prise avant d'en parler en mars 2019 à l'assemblée communautaire.  
Le déboisement, il est déjà fait, et le besoin d'une nouvelle cellule LET est assez criant, et, de toute  
façon, on ne peut pas envoyer nos déchets à des centaines de kilomètres de chez nous.

820 Bien, je souhaite, je souhaite que l'autorisation qui va finalement aboutir par sortir, je souhaite  
que cette autorisation soit accompagnée de restrictions très sévères, très, très strictes quant à

l'enfouissement de putrescibles. On devrait avoir un objectif zéro pour les putrescibles à l'enfouissement à très, très court terme.

825 Je veux aussi que Valoris, ma propre MRC du Haut-Saint-François et la Ville de Sherbrooke travaillent en étroite collaboration pour faire mieux, pour vraiment faire mieux à la grandeur du territoire. C'est bien simple. Ça revient à ça. Merci à vous autres.

**LA PRÉSIDENTE :**

830 Je vous remercie, Monsieur Scholz, pour votre présentation. J'aurais besoin de deux clarifications de votre part : d'abord, est-ce que, vous, vous siégez sur le comité de vigilance?

**Mme MONIQUE SCHOLZ :**

835 Non, je ne siége pas sur le comité de vigilance.

**LA PRÉSIDENTE :**

840 O.K. Et ensuite, vous mentionnez que le déboisement est déjà fait : est-ce que, le déboisement, est-ce que vous parlez du secteur qui est visé pour le projet d'agrandissement ou pour les cellules qui sont en cours d'exploitation?

**Mme MONIQUE SCHOLZ :**

845 Moi, ce que j'ai compris, c'est que du déboisement pour l'agrandissement a déjà commencé. C'est ce que j'avais compris.

**LA PRÉSIDENTE :**

850 O.K. Mais vous n'avez pas constaté? C'est-à-dire que vous n'avez pas...

**Mme MONIQUE SCHOLZ :**

855

Non. Je n'ai pas constaté.

**LA PRÉSIDENTE :**

860

O.K. Très bien, je vous remercie. Je vous remercie, Madame.

– Monsieur Germain...

– Oui?

**Mme MONIQUE SCHOLZ :**

865

Mais j'espère que je n'ai pas été mal informée. Si c'est le cas, je m'excuse, mais je crois vraiment que le déboisement est déjà fait en préparation d'eux.

**LA PRÉSIDENTE :**

870

Très bien. On va... si nécessaire, la commission fera un suivi. Alors, je vous remercie, Madame Scholz.

– Monsieur Germain, est-ce que vous avez des questions?

**LE COMMISSAIRE :**

875

Oui, j'avais un point à vérifier, Madame Scholz. Donc, c'est en page 3, c'est votre point 4, je vais y aller. Vous dites, bon :

880

*« J'ai bien l'impression [donc, à la fin du... vous avez des picots] dégradation du cours d'eau; odeurs; présence accrue de mouettes; perte de valeur foncière; défiguration (harmonisation) du paysage. Je suis d'avis [vous dites] que seul le dernier (harmonisation du paysage) sera correctement géré à la satisfaction de tous. »*

885

Sur quoi vous vous basez pour considérer que l'harmonisation du paysage serait correctement gérée, d'après vous?

**Mme MONIQUE SCHOLZ :**

890 J'ai fait l'exercice, bon, c'était avant le COVID, parce qu'on se rencontrait encore en personne, donc c'était probablement juin 2009 [sic], juin-juillet 2019.

895 Valoris avait organisé une série de rencontres avec les citoyens intéressés à mieux connaître le projet d'agrandissement, et lors d'une de ces rencontres-là, ils nous ont montré, puis Valoris nous a montré les mêmes *mock-up* au mois de mars, de...

**LE COMMISSAIRE :**

Des simulations, O.K.

900 **Mme MONIQUE SCHOLZ :**

905 Oui, exactement, où est-ce qu'ils montraient le tas en rouge dans le paysage, une vraie photographie du paysage, oui, une simulation, c'est en plein ça. Puis une fois que la couleur était changée pour s'harmoniser avec le profil naturel du territoire, moi, je trouvais que ce n'était comme pas si pire.

910 Puis je suis même allée, parce qu'il y avait un point de vue qui avait été mentionné à cette rencontre-là, à l'été 2019, puis je pouvais imaginer qu'une fois recouvert et revégétalisé, ce ne serait pas si pire.

915 Puis j'apprécie beaucoup, beaucoup, beaucoup la question, parce que je suis quelqu'un qui a – comment je dirais ça? – dans une autre partie de ma vie, je m'occupe des sentiers de randonnée, je suis quelqu'un qui est tout le temps en montagne puis qui est tout le temps conscient de « ah, il y a eu un chantier de bois là », « il y a un changement ici ». T'sais, j'essaie de connaître notre territoire puis j'apprécie énormément la beauté de notre territoire.

Mais sincèrement, celui-là, je pense, ce point-là, il sera correct. Mais les autres, je ne suis pas encore convaincue.

920 **LE COMMISSAIRE :**

Très bien, je vous remercie.

925 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Madame Scholz. Je vous souhaite une belle soirée. Merci de votre participation.

930 **Mme MONIQUE SCHOLZ :**

O.K. Merci. Merci, je vais continuer de vous écouter sur l'autre plateforme. Merci.

935 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, vous êtes la bienvenue, merci. Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

Bonne soirée.

940

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonne soirée.

945

---

**Mme LYNNE MARTEL-BÉGIN (DM7)**

**LA PRÉSIDENTE :**

950 J'inviterais maintenant madame Lynne Martel-Bégin.

**Mme LYNNE MARTEL-BÉGIN :**

955           Bonsoir, vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

960           Oui, bonsoir, nous vous entendons.

**Mme LYNNE MARTEL-BÉGIN :**

965           Alors, bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Dans un premier temps, je vais vous demander d'être indulgents, je n'ai pas l'habitude de faire des présentations comme celle-ci, mais on va débiter.

**(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM7)**

**Début de la phrase à la page 2 : « *Mon nom est Lynne Martel Bégin...* »**

970           **Fin de la phrase à la page 3 : « [...] creuser deux puits. »**

          Un a 360 pieds de profondeur et l'autre a 610 pieds de profondeur. Ça vous démontre que l'eau est importante, on fait ce qu'il faut pour avoir de l'eau.

975           En production laitière, on doit respecter une norme canadienne qu'on appelle le LCQ. Avec cette norme, nous devons produire une analyse d'eau de nos puits annuellement pour produire du lait de qualité.

980           Vous comprendrez que si jamais l'eau souterraine est contaminée, alors c'est la fin de nos entreprises. Et là, je vous parle seulement d'entreprises agricoles. Il ne faut pas oublier que la rivière Saint-François est un secteur de villégiature avec de nombreuses résidences.

          Actuellement, depuis la construction du LET, il y a une problématique avec les goélands. Lors des récoltes ou des labours, les goélands sont tellement présents qu'on peut les compter par

985 centaines autour de nos machineries en marche. Pour nous, producteurs agricoles, les vers de terre sont importants dans nos sols et il s'avère que les goélands aussi les adorent.

990 Les déjections des goélands peuvent, en plus d'être très désagréables quand on travaille à l'extérieur, devenir un contaminant pour les fourrages et peut y avoir des risques de transmettre des maladies à nos animaux.

995 Valoris est au fait, puisqu'ils utilisent des canons effaroucheurs depuis quelques années. La résultante fait en sorte que l'on entend, même à plusieurs kilomètres, les bruits des canons à longueur de jour. Ces effaroucheurs ne font que déplacer le problème, car la population des goélands, elle se déplace sur les fermes environnantes.

1000 Un autre irritant pour nous, c'est les mauvaises odeurs. Même si les vents dominants ne sont pas dans notre direction, il n'en demeure pas moins qu'à plusieurs occasions des odeurs nous forcent l'été à fermer nos fenêtres, sinon les odeurs nauséabondes entrent dans nos maisons. Avec le temps, les impacts psychologiques et le stress vécu par ces situations sont de plus en plus importants dans nos milieux de vie.

1005 Présentement, on ne contrôle pas les nuisances, c'est-à-dire les odeurs et les goélands. Qu'en sera-t-il avec le projet d'agrandissement et les cellules en hauteur? Les nuisances affectent directement notre qualité de vie et nous craignons que la situation empire davantage avec le projet d'agrandissement.

1010 Un autre point non négligeable et qui me tient personnellement à cœur est la situation du ruisseau Bégin et des rejets de lixiviat. Juste pour vous mettre en contexte, le ruisseau Bégin traverse nos terres, notre terre à bois, puis se jette dans la rivière Saint-François.

1015 Alors, un peu d'histoire, je m'explique. Nous avons acheté la ferme paternelle en 1981. Avec les frères et les sœurs de mon conjoint, nous avons déniché un petit coin de paradis au bord du ruisseau Bégin.

En saison estivale, l'eau du ruisseau coule très peu, alors c'était sécuritaire pour nos petits bouts de chou. Pendant plusieurs années, les enfants s'amusaient paisiblement dans l'eau à la

découverte de petites grenouilles et petits menés. Le soir venu, un petit feu de camp, chansons puis dodo dans la tente. En famille, nous vivions des moments magiques tout l'été.

1020

Chaque année, c'était la fête de se retrouver tout en respectant la nature, à la découverte de nos cinq sens, créer des souvenirs mémorables. Aujourd'hui, mes neveux et nièces qui ont 40-42 ans nous disent : « J'aimerais tellement faire connaître à mes enfants les beaux moments de camping au ruisseau, ce sont mes plus beaux souvenirs d'enfance. » Mais nous savons pertinemment que ce n'est plus possible.

1025

Dès le début des années 90, à quelques reprises, je sonne la cloche, car je suis très préoccupée de la qualité de l'eau du ruisseau, d'abord à la MRC du Haut-Saint-François, qui, à l'époque, était propriétaire du LES, du lieu d'enfouissement sanitaire.

1030

Je constate et j'observe des écoulements bizarres dans le ruisseau. On me dit que c'est le problème avec les terres agricoles, ce que je doute puisque les terres sont les mêmes depuis plusieurs générations, et il n'y avait pas ces écoulements dans le ruisseau.

1035

Je partage à la table des maires des photos, que vous avez en annexe 1, pour appuyer mes propos. La réponse de certains maires : « Bof, avec le numérique, on peut trafiquer les photos. »

1040

Je sens que je ne suis pas du tout écoutée. J'avise alors le ministère de l'Environnement et un technicien vient nous rencontrer. Le gentil monsieur nous informe que le ruisseau est saturé en phosphore. Pour reprendre ses mots, je le cite : « Il ne peut plus absorber de phosphore, il est comme une éponge, c'est pourquoi vous observez de l'écume lors de... après une pluie. »

1045

Fin des années 90, ne sachant pas qui était la personne sur notre terrain, je vais à sa rencontre. Un technicien de GSI, aujourd'hui appelé « Englobe », s'identifie et mentionne qu'il doit prendre une analyse d'eau. Il doit vérifier s'il y a des résidus avant le déversement du ruisseau dans la rivière Saint-François.

Inquiète, je lui raconte que nos enfants jouent dans l'eau du ruisseau et j'aimerais avoir des résultats d'analyse. Bien entendu, c'est une entreprise privée, donc il n'est pas possible d'avoir de

1050 résultats. Par contre, il me mentionne, et je cite ses propos : « Je ne mettrais même pas mes mains dans l'eau du ruisseau et je ne laisserais pas mes enfants jouer dans ce ruisseau. »

N'ayant aucun résultat, nous avons décidé, par précaution, avec grande tristesse, de retirer les tentes et renoncer à notre oasis.

1055 Au printemps 2000, plus précisément le 31 mars, j'avise le Ministère, car, encore une fois, des écoulements blanchâtres visqueux se retrouvent à l'embouchure de la rivière. À ce moment, nous avons compris que plus jamais notre famille ne pourrait jouir à nouveau du ruisseau.

1060 De plus, j'apprends qu'on utilise un agent antimoussant pour éviter l'écume. Selon moi, je ne suis pas une experte, mais l'antimoussant ne fait que masquer le problème.

En mai 2007, un autre déversement : j'appelle SOS Environnement et j'avise par le fait même le journal régional, le *Haut-Saint-François*. Un technicien du ministère vient prendre un échantillon.

1065 Après quelques semaines, le directeur du journal me téléphone pour m'informer qu'il a fait une demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Déception encore une fois : on nous dit ne pas l'avoir analysée, car le technicien a interprété que c'était du pollen.

1070 Pourtant, la nature n'était pas encore réveillée puisqu'il y avait de la glace sous les arbres et sur les berges plus ombragées. Je demeure sceptique et déçue de ne pas avoir de résultats mesurés.

1075 2008 : fermeture du LES et construction du LET. Je dois mentionner qu'à l'époque, je suis conseillère municipale à Bury. Il y a quatre consultations. Lors de la consultation citoyenne, à la pause, on m'a demandé de ne plus intervenir avec mes questions. On me dit que j'aurais dû poser mes questions lors de la consultation des élus municipaux. Pourtant, avant d'être une conseillère municipale, je suis avant tout une citoyenne.

1080 Avec la construction d'un LET, j'espère un meilleur contrôle des lixiviats, même si je suis déçue de l'augmentation du tonnage.

1085 En 2010, avec la création de la Régie et son plan d'affaires, on nous promet une réduction de l'enfouissement et une valorisation de plus ou moins 60 % du tonnage, et la construction d'un centre de tri pour valoriser.

1090 Malheureusement, l'état réel de ce projet est bien différent. Si on avait fait tout ce qui avait été dit, on ne se retrouverait pas aujourd'hui avec un LET et les cellules pleines. Vous comprendrez mon scepticisme pour le nouveau projet.

1095 Par la suite, à quelques reprises, nous constatons des écoulements douteux. Par contre, en décembre dernier, des sanctions pécuniaires sont appliquées à Valoris, et Valoris doit verser une amende de 500 000 \$ pour un déversement de lixiviat. Il s'avère, même si je ne suis pas une experte, que mes inquiétudes sont peut-être fondées, je ne le sais pas, mais...

1100 Autre impact : nous avons un doute sur la qualité de l'eau du ruisseau à un point tel que notre entreprise, en 2004 et 2005, a dû investir plus ou moins 30 000 \$ pour implanter des bandes riveraines et aménager huit sites d'abreuvement pour nos animaux. Le troupeau boit la même eau que notre résidence. De cette façon, on évite les dépassements en bactérie et en coliformes dans notre lait puisque c'est étroitement lié à la qualité de l'eau.

1105 Vous comprendrez, Monsieur, Madame les Commissaires, à la lumière de notre expérience et de nos constats, que nous sommes méfiants et très préoccupés par le projet d'agrandissement du LET de Bury.

1110 En conséquence, nous nous opposons à la réalisation de ce projet. Cela pourrait mettre en péril nos entreprises, notamment s'il n'y a plus d'eau potable, car cela pourrait mettre fin à nos activités agricoles. Nous voulons garder un milieu de vie acceptable pour nous et nos enfants, déjà que notre qualité de vie est hypothéquée par le site actuel. Nous ne voulons surtout pas d'un héritage plus toxique encore pour les générations à venir. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1115 Je vous remercie, Madame Martel-Bégin. Pour moi, vos propos sont clairs, je n'ai pas de questions. Par contre, j'aimerais vous mentionner que la qualité de l'eau, qu'elle soit souterraine ou

de surface, ainsi que les odeurs, seront analysées par la commission. Je vais voir si mon collègue, monsieur Germain, a des questions.

– Monsieur Germain?

1120 **LE COMMISSAIRE :**

Non, merci, je n'ai pas de question, mais j'avais les mêmes commentaires. C'est certain que, le ruisseau Bégin, c'est un tout petit cours d'eau qui est intermittent, notamment à la hauteur des terrains de Valoris, on va regarder ça en détail, cette question-là du ruisseau Bégin, bien entendu.

1125 **LA PRÉSIDENTE :**

En fait, j'en ai peut-être une pour vous. Vous avez été conseillère municipale de Bury, que vous avez mentionné. Est-ce que vous suivez les travaux du comité de vigilance du LET de Valoris?

1130 **Mme LYNNE MARTEL-BÉGIN :**

1135 J'ai été présente sur le comité quelques années, mais j'ai décliné parce qu'à un moment donné, j'avais des informations puis on... c'est des informations confidentielles, ça fait que, finalement, j'étais comme attachée, si on peut dire. Ça fait que j'ai préféré décliné puis continuer, travailler mon dossier d'une autre façon.

**LA PRÉSIDENTE :**

1140 O.K. Très bien. Je vous remercie de l'information. Alors, je vous souhaite une bonne soirée, Madame Martel-Bégin.

1145 Et je vous annonce que vous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes. Alors, on se revoit dans une quinzaine de minutes. Merci.

1150

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE**

---

1155

**Mme JACINTHE CARON (DM8)**

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, rebonsoir, Mesdame et Messieurs, alors nous allons poursuivre nos travaux.

1160

J'inviterais maintenant, du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, madame Jacinthe Caron.

– Bonsoir, Madame Caron.

1165

**Mme JACINTHE CARON :**

Bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

1170

Alors, la parole est à vous.

**Mme JACINTHE CARON :**

1175

Je m'excuse, je crois qu'il n'y avait pas de son au début, donc j'ai manqué le début de ce que vous avez dit.

Donc, bonjour, je me présente : Jacinthe Caron, je suis la directrice du Conseil régional de l'environnement.

1180

Donc, nous, nous ne nous opposons pas au projet d'agrandissement. Ceci dit, bien, j'ai écouté la présentation de madame Lynne, j'espère toutefois que nous aurons l'occasion de revenir sur plusieurs points importants qu'elle a abordés, son histoire est très touchante, choquante, et elle mérite beaucoup d'attention.

1185

Donc, si je reviens à notre vision des choses, au Conseil régional de l'environnement, malheureusement, comme plusieurs, nous ne pouvons que constater que les premières cellules du LET se sont remplies rapidement, plus qu'on aurait imaginé ou ce qui avait été prévu, et que vous avons un besoin à court terme de continuer les activités d'enfouissement au site de Valoris.

1190

Valoris estime la quantité annuelle à enfouir à 95 000 tonnes par année pour les 10 prochaines années au moins, se basant notamment sur la tendance à l'enfouissement qui n'est malheureusement pas à la baisse.

1195

Il nous semble tout de même que ces prévisions sont bien déprimantes. Nous aurions aimé une vision plus optimiste du futur en imaginant que toutes les mesures locales, régionales et nationales prévues dans la prochaine décennie feront en sorte qu'on devrait enfouir de moins en moins à chaque année.

1200

L'essentiel de nos recommandations vise donc à réduire la vitesse à laquelle les nouvelles cellules se rempliront.

Donc, par rapport au tonnage, nous demandons :

1205

- que les estimations du tonnage annuel soient davantage détaillées – à notre avis, l'estimation des tonnes à enfouir doit tenir compte des matières résiduelles générées en Estrie ou dans un périmètre raisonnable du site de Valoris par rapport aux autres sites, que ce soit pour des ICI ou des résidus de construction ou pour les municipalités ou les MRC environnantes;

1210

- qu'on diminue progressivement le tonnage annuel autorisé, qui devrait être revu au rythme des objectifs poursuivis par les plans de gestion des matières résiduelles et du succès de Valoris à remettre en marche ses différentes lignes de tri – donc, nous avons un chapitre de notre mémoire sur le thème des stratégies pour réduire l'enfouissement.

1215

Même si vous avez mentionné d'entrée de jeu que la consultation ne porte pas sur la gestion des matières résiduelles, nous croyons que c'est impossible de ne pas aborder cette question-là, la question de ce qu'on retrouve dans le bac noir, qui a un impact direct sur la vitesse d'enfouissement.

1220

Donc, nous croyons que Valoris a son propre rôle en matière de sensibilisation, donc nous avons une recommandation qui vise à exiger que Valoris propose un plan de sensibilisation dans le respect de son mandat et en complémentarité avec ceux des MRC membres, afin de maximiser le tri à la source et la réduction du contenu de matières récupérables dans le bac noir.

1225

Autrement dit, Valoris a un rôle à jouer, ce n'est pas juste les municipalités qui peuvent en jouer un :

1230

- il peut produire des rapports de caractérisation plus fréquents, en ciblant les matières les plus problématiques, les plus volumineuses, les plus faciles à détourner;

- en organisant des journées portes ouvertes – on en apprend beaucoup en allant visiter un site d'enfouissement –, des soirées thématiques de discussion, d'autres activités de sensibilisation aussi. Les activités de consultation qui ont été organisées en 2019, je crois que ça a aidé à créer un meilleur lien entre Valoris et la communauté, donc ce serait important de continuer à le faire.

1235

Nous avons aussi quelques recommandations concernant le matériel de recouvrement journalier, qui, malgré son rôle essentiel, participe à remplir le site d'enfouissement et en partie avec des matières vierges, comme par exemple, du sable, même si en ce moment, il y a un site juste à côté, sur le terrain de Valoris, mais ça reste une matière qui pourrait avoir un autre usage que remplir un site d'enfouissement.

1240

Donc, comme membres du comité de vigilance, nous souhaiterions... bien, je parle au... je ne suis pas tout le comité de vigilance, mais j'en fais partie, donc j'aimerais être mieux informée sur les mesures qui sont prises en place pour réduire l'utilisation de matières vierges comme matériel de recouvrement journalier.

1245

Documenter, si possible, l'utilisation de matières qui sont reçues chez Valoris, qui pourraient être utilisées comme matériel de recouvrement après avoir été trié par le centre de tri.

1250 Nous abordons également dans notre mémoire la question de la compaction des matières. Je suis contente qu'elle ait été abordée aussi par le Front commun en début de session. La question de l'enfouissement par ballots, donc c'est une solution qui existe ici, à côté, au centre d'enfouissement de Coaticook, qui apporte beaucoup d'avantages, notamment une plus faible utilisation du matériel de recouvrement.

1255 Donc, les conditions ne sont probablement pas les mêmes ici, mais on trouverait important de s'assurer que l'agrandissement du site prévoie des mesures pour maximiser la compaction des déchets et réduire au minimum l'utilisation de matériel de recouvrement journalier.

1260 Au sujet de la vitrine technologique pour trier la matière organique avant d'enfouir les déchets, nous avons deux recommandations.

1265 Donc, tout d'abord, nous, on avait été interpellé, au Conseil régional de l'environnement, pour se positionner sur ce sujet-là, pour appuyer Valoris dans ses démarches, et nous sommes d'avis qu'il devrait exister des aides financières.

1270 On comprend que qu'est-ce a été utilisé à date ne sont pas les bons chemins, mais accorder des aides financières pour le développement de la vitrine technologique, pour qu'elle puisse extraire un maximum de matières récupérables du bac noir. Ça a été mentionné beaucoup ce soir : on ne devrait enfouir que ce qui n'a aucune autre utilité. Donc, évidemment, notamment, la matière organique, pour enfin enfouir le déchet ultime.

1275 Ceci dit, pour nous, c'est un couteau à double tranchant. Il ne faudrait en aucun cas que cette vitrine technologique démontre qu'il est possible d'aller chercher une matière organique de qualité du bac noir. Ça n'arrivera pas. Cette matière-là va avoir des utilisations. C'est uniquement pour éviter de l'enfouir.

Donc, pour nous, tout financement accordé pour une vitrine technologique devrait être accompagné d'une reddition de comptes sérieuse en matière de mise en place d'outils visant à

1280 augmenter la participation citoyenne et des ICI au tri à la source mené par les municipalités membres de Valoris.

1285 Donc, il ne faudrait pas que cette solution-là devienne la solution à la gestion de la matière organique : elle devrait d'abord être triée à travers le bac brun ou par compostage domestique ou éviter le gaspillage, mais ce qui reste, malheureusement, on sait qu'il en reste et on serait d'avis de trouver des solutions pour éviter que ça soit enfoui.

1290 Enfin, nos dernières recommandations touchent le sujet de l'impact écologique du projet. Donc, il est prévu de créer des nouveaux milieux humides pour compenser pour la destruction de ceux qui sont présentement à l'endroit de l'enfouissement.

Avant d'aller vers cette solution-là de création d'un milieu humide de 5 hectares, une évaluation devrait être réalisée afin de déterminer que c'est la meilleure stratégie à adopter pour compenser adéquatement ces milieux humides là.

1295 Il y a en ce moment une démarche de plans régionaux de conservation des milieux humides et hydriques. Il serait souhaitable que Valoris arrime son projet de création de milieu humide si ça s'avère être la meilleure solution, qu'elle arrime son projet à la démarche du PRMHH de la MRC du Haut-Saint-François, qui est présentement en cours.

1300 Au niveau de la qualité de l'eau, le ministère de l'Environnement a proposé une caractérisation annuelle des ruisseaux Bégin et Bury pour pour... puis certaines actions correctrices qui devraient être mises en place s'il y a des irrégularités.

1305 Donc, Valoris proposait plutôt une caractérisation deux ans sans vraiment donner plus d'informations sur cette décision-là qui ne respectait pas les recommandations du Ministère.

1310 Donc, nous, bien, notre recommandation, ne connaissant pas les raisons de Valoris, serait minimalement d'assurer une caractérisation annuelle s'il y avait un étiage plus important qu'habituellement ou plus d'inondations ou, en tout cas, toute situation qui ferait en sorte qu'on devrait faire une caractérisation.

Donc, nous avons... j'ai dit que c'était la dernière section, je ne sais pas si j'ai écoulé tout mon temps, donc il nous restait peut-être deux recommandations qui visaient le potentiel de valorisation des biogaz.

1315

Donc, dans le contexte de la planification et de l'agrandissement du LET, on croit que ça serait important de rapidement mettre en action un projet de recherche pour utiliser au maximum ce qui est possible d'utiliser de biogaz, qui est, en ce moment, juste brûlé avec une torchère.

1320

Nous ne sommes pas allés dans les détails de tout ce que ça peut impliquer, mais si une matière peut être utilisée sur le site, elle devrait l'être.

1325

Enfin – excusez-moi, je suis mêlée dans mes documents –, on avait une toute dernière recommandation qui visait la carboneutralité des activités d'enfouissement des matières résiduelles. Donc, évidemment, il y en a beaucoup qui revient aux MRC, mais on aimerait quand même qu'il y ait une proposition d'un mécanisme pour s'assurer que soit valorisé l'ensemble des émissions de GES qui sont émis par les membres et les clients de Valoris, notamment les ICI qui n'ont pas nécessairement une obligation de présenter un bilan des GES émis par leurs activités.

1330

Autrement dit, quand qu'on parle de gestion des matières résiduelles en général, il y en a qui vont comptabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre, il y en a que non, donc ce n'est pas nécessairement le rôle de Valoris, mais on voudrait qu'il y ait un mécanisme qui fasse en sorte qu'on puisse tout comptabiliser. Je pense que ça va rejoindre beaucoup l'importance liée au transport des matières résiduelles qu'on souhaiterait éviter le plus possible, qui est en ce moment est une aberration.

1335

Donc, je pense que ça fait le tour des principaux points que je voulais aborder ce soir.

**LA PRÉSIDENTE :**

1340

Je vous remercie, Madame Caron. Vous avez une phrase, dans la recommandation numéro 12, qui dit : « *En effet, la compensation financière pour la réhabilitation de milieux humides perturbés sur le territoire est une option intéressante qui permet de rétablir les fonctions écologiques de milieux déjà existants.* »

1345 Est-ce que vous pouvez élaborer? Parce que, là, vous mettez en opposition, en fait, deux options, soit la restauration, soit la compensation financière, alors selon vous, si vous pouviez un petit peu élaborer sur cette recommandation-là.

**Mme JACINTHE CARON :**

1350 En fait, notre recommandation, c'est qu'en ce moment, bon, c'était difficile, avec les informations qu'on avait, de dire si l'un était mieux que l'autre, donc c'est qu'il y a la possibilité de créer un milieu humide comme c'est prévu en ce moment. C'est possible aussi de compenser monétairement et d'avoir un projet qui va avoir une importance peut-être plus importante au niveau  
1355 du bassin versant.

Donc, s'assurer que c'est la meilleure chose à faire avec le potentiel de valorisation d'un milieu humide dans le secteur ou dans le bassin versant immédiat. C'est ça qu'on voulait dire, dans le fond.

1360 On ne veut pas dire lequel est mieux, mais sachant que c'est possible de compenser et de regarder d'autres possibilités de réhabilitation, ça serait peut-être à considérer avant de juste dire qu'on a sur notre site, c'est facile, on est capable d'aller créer un milieu humide ici. Donc, ce n'est peut-être pas la meilleure solution. Je ne sais pas si c'est plus clair pour vous?

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Oui, oui, c'est plus clair, je vous remercie.

– Monsieur Germain?

1370 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, merci.

– Votre... la recommandation 6, Madame... la recommandation 6, vous faites allusion à des  
1375 résidus de bois qui pourraient être admissibles. Par contre, on sait que le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* stipule que... c'est sûr qu'à prime abord, il parle de sols, mais il permet l'utilisation d'autres matériaux, mais à la condition que ces matériaux-

là respectent entre autres une perméabilité : « [...] *une conductivité hydraulique minimale de  $1 \times 10^{-4}$  centimètres par seconde et moins de 20 % en poids de particules d'un diamètre égal ou inférieur à 0,08 millimètre.* »

Donc, je ne suis pas un expert, mais ce n'est pas acquis pour moi que le bois peut satisfaire à ces exigences-là du Règlement, à ce moment-là.

Donc, vous avez mentionné Sept-Îles, le lieu d'enfouissement technique – ou je ne sais pas si c'était un LES à Sept-Îles à l'époque –, mais avez-vous d'autres informations sur l'usage de bois? Parce que ça pourrait être intéressant, mais est-ce que c'est permis par le ministère de l'Environnement? Ça, on pourra éventuellement poser une question au Ministère si eux sont au courant de l'utilisation du bois comme matériau de recouvrement journalier.

**Mme JACINTHE CARON :**

Nous, on n'a pas fait une étude exhaustive de toutes les possibilités de matériels qui pouvaient être utilisés. On a eu l'information comme quoi, à Sept-Îles, c'était un matériel qu'ils utilisaient.

Il y a aussi, on a marqué d'autres considérations dans notre mémoire. Donc, nous, on trouvait que c'était intéressant de l'explorer, étant donné que c'est fait à Sept-Îles, mais on n'a pas été dans le fin détail.

Bien, moi, j'ai peut-être que... j'ai vu que c'était votre rôle d'aller explorer plus loin si c'était une avenue qui était considérée comme intéressante. Je me dis... en fait, nous, notre message, c'est plutôt... puis en fait, quand on pensait à ça aussi, c'était l'utilisation du bois traité, qui, en ce moment, il n'y a pas beaucoup de débouchés pour du bois faiblement contaminé.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

**Mme JACINTHE CARON :**

1415 Donc, on a... je ne me sentirais pas capable d'aller vous dire... de vous donner une recommandation en bonne et due forme sur la possibilité de l'utiliser, mais si c'était possible, c'est toujours dans le but d'utiliser le plus possible les matières qui sont reçues au site plutôt que d'utiliser une matière vierge ou provenant...

**LE COMMISSAIRE :**

1420 Oui, c'est ça. Oui, du beau sol, effectivement, vous avez raison. C'est pour ça que quand j'arrivais à la recommandation 5, sur le coup, je pensais, avant d'arriver à votre recommandation 6, bien, sur le coup, 5, j'avais dans la tête « oups! des sols contaminés », donc... mais après ça, je l'ai mieux compris en continuant la lecture. O.K., alors ça m'éclaire là-dessus.

1425 Donc, j'avais aussi, bon, quelques commentaires, c'est beau, vous avez répondu pour la 12.

1430 La recommandation 16, j'ai juste pris une note ici, mais avant, je vais essayer de la... je vais aller la relire pour que je comprenne, parce que j'avais dit : « Précisez votre pensée, s'il vous plaît. », mais c'est quoi déjà la 16? Euh... donc, la 16 : « *Dans le contexte de la planification de l'agrandissement du LET, de mettre rapidement en action un projet de recherche appliquée pour utiliser au maximum le biogaz produit dans le LET afin de combler une partie [...]* »

1435 C'est sûr qu'on a discuté, à la première partie d'audiences publiques, c'était quoi, les options. D'ailleurs, j'avais posé la question, parce qu'à un moment donné, dans l'étude d'impact, ils parlaient de différentes options et je leur ai demandé quelles étaient les options, disons, les plus réalistes à ce moment-ci, autrement dit, étant donné que l'étude d'impact datait, donc depuis un an, disons, est-ce qu'ils avaient eu des développements dans ce domaine-là.

1440 Alors, c'est un peu comme ça qu'ils avaient l'air, dans leur réponse, encore à dire qu'ils étaient en train de... ça se précisait, il y avait des options qui étaient tombées, mais ils avaient besoin d'approfondir justement des éléments pour voir la faisabilité.

1445

Parce qu'on sait, quand on veut réutiliser du biogaz, ça contient tellement d'impuretés comme du H<sub>2</sub>S, des choses comme ça, donc ça prend des précautions, ne serait-ce qu'au niveau santé-sécurité au travail. Donc, c'est raffiner, mais c'est encore... raffiner le biogaz, c'est une autre... c'est comme une mini usine qu'on construit. Donc, ça aussi, il faut que ce soit fait selon les règles de l'art.

1450

Mais je vous entends. À moins que vous me disiez « on a en tête des projets similaires ailleurs pour... on sait que c'est fait dans des petits LET »... parce que je sais... par exemple, on sait qu'à... j'ai été à Sainte-Sophie, sur le LET de Sainte-Sophie l'an passé. À Sainte-Sophie, il y a une usine, à Saint-Jérôme, de pâtes et papiers, qui fait du... utilise le biogaz brut, mais on comprend qu'à Sainte-Sophie, c'est un très gros volume.

1455

Et avec leur agrandissement, ils ont pris une entente avec Gaz Métro, Énergir, pour le surplus de biogaz, le raffiné. Bien, en fait, ce n'est pas encore décidé, mais c'était ça, qu'il y avait une entente de principe pour estimer [phon.] la faisabilité pour raffiner le biogaz pour faire du gaz naturel. Sauf qu'on avait affaire à des volumes plusieurs fois plus grands que ce qu'on a affaire ici.

1460

Donc, dans des plus petits LET, est-ce que vous avez des exemples à nous donner?

**Mme JACINTHE CARON :**

1465

Non. On n'en a pas. C'est un sujet qu'on a abordé quelquefois au comité de vigilance, donc effectivement, je pense que la vue, c'est de l'utiliser le plus possible sur place.

1470

On a bien entendu qu'avec les quantités qui sont émises, de biogaz, ça ne serait pas rentable de faire des pipelines puis de l'envoyer plus loin que ça. Mais il y a quand même des besoins à l'interne, puis effectivement, je ne suis pas... on n'est pas rentré, encore une fois, dans la chimie de toutes les étapes qu'on doit faire pour le rendre salubre, si c'est le bon terme à utiliser.

Sauf que, comme il y a des projets qui sont en route, nous, notre point, c'était surtout que ce soit quelque chose qui soit priorisé, parce qu'en ce moment c'est une énergie qui est potentiellement disponible.

1475 Si c'est une priorité qui arrive dans 10 ans, bien, on aura peut-être manqué 10 ans  
d'opportunité d'utiliser ce biogaz-là, ou, encore mieux, s'il reste des aménagements qui pouvaient  
être faits dans les cellules pour pouvoir mieux le récupérer. Mais bon, je ne m'avancerai pas sur la  
technique de la chose, évidemment.

1480 **LE COMMISSAIRE :**

Très bien, je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1485

Je vous remercie, Madame Caron, bonne fin de soirée.  
– J'appellerais maintenant...

**Mme JACINTHE CARON :**

1490

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1495

Merci.

---

**M. CÉDRIC BOURGEOIS (DM9)**

1500 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Cédric Bourgeois. Bonsoir, Monsieur Bourgeois.

**M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

1505

Oui, bonsoir. Vous m'entendez bien?

**LA PRÉSIDENTE :**

1510 Oui, on vous entend bien, la parole est à vous.

**LE COMMISSAIRE :**

1515 Bonsoir.

**M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

Alors, excellent, merci, bonsoir.

1520 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je vous remercie d'emblée du temps que vous m'accordez à titre de voisin des lieux d'enfouissement de Valoris et citoyen de la municipalité de Bury depuis plus de 40 ans, soit avant le début des activités d'élimination des matières résiduelles – vous comprendrez que je représente mon père, ici. Moi, ça ne fait pas 40 ans, évidemment.

1525 Je souhaite vous partager six enjeux. Donc, je vais passer à travers les enjeux, je vais aussi partager les recommandations; après ça, je vais revenir aux enjeux un à un.

Donc, six enjeux à partager, à savoir :

- 1530
1. Le plan d'affaires de Valoris : enfouir au maximum pendant 50 ans pour renflouer les coffres?
  2. La diminution de la valeur des propriétés : un dommage documenté, une solution simple.
  3. La pollution visuelle : aucun engagement de Valoris.
  - 1535 4. La problématique odeurs : ce n'est pas mon odeur, c'est la tienne.
  5. L'apport citoyen, l'émergence sonore et le bruit d'impact : le cas du ruisseau Bury.
  6. Le respect règlementaire versus le respect de l'environnement : l'importance de distinguer l'un et l'autre.

1540 En considérant les enjeux susmentionnés, je formule respectueusement à la commission  
quatre recommandations :

1545 1. Que Valoris s'engage dans une démarche formelle de médiation pour s'assurer de  
l'intégration harmonieuse au paysage du projet à ma propriété – soit le 225, chemin Labbé – et que  
le résultat de cette médiation soit intégré au décret autorisant le projet.

1550 2. Que la problématique des odeurs du chemin Éloi soit considérée dans une perspective de  
cohabitation et de droit québécois et canadien à vivre dans un environnement sain et sans nuisance  
et non dans une perspective réglementaire.

1555 3. Qu'un mécanisme statutaire de partage des revenus avec la Municipalité de Bury soit  
inscrit dans le décret autorisant le projet de façon qu'elle bénéficie d'une augmentation ou du  
maintien de l'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire – un mécanisme  
compensatoire de quelques dollars la tonne serait un bon exemple.

1560 4. Que le projet soit autorisé pour une période maximale de 10 ans afin de ne pas donner à  
Valoris un droit acquis à polluer l'environnement.

1565 Donc, maintenant, je vais revenir sur les enjeux que je vous ai partagés, je vais les expliquer  
quelque peu.

1570 Le premier, qui est : « Le plan d'affaires de Valoris : enfouir au maximum pendant 50 ans pour  
renflouer les coffres? » Écoutez, j'ai regardé la documentation qui a été déposée, je n'ai pas vu le  
plan d'affaires de Valoris, mais à ma connaissance, c'est, dans tous les cas de figure, l'idée de  
Valoris est d'enfouir le maximum de matières résiduelles au site d'enfouissement.

1575 C'est-à-dire, d'un côté, si le centre de tri ne fonctionne pas, ils vont assurément enfouir ces  
matières-là et peut-être davantage, parce qu'ils ont la capacité annuelle autorisée, et même si le  
centre de tri fonctionne, l'idée va être de maximiser l'utilisation du centre de tri pour atteindre, dans  
le fond, la quantité maximale qui va être autorisée, soit autour de 100 000 tonnes.

1575 Ma compréhension aussi, par rapport à ça, puis je reviens aux 100 000 tonnes, c'est : pourquoi qu'on se limite, dans le fond, aux 99 900... je pense que c'est 99 500 tonnes et non, dans le fond, appliquer la réglementation lorsqu'on dépasse 100 000 tonnes, donc une réglementation qui est plus stricte au niveau environnemental.

1580 Moi, ça me fait beaucoup penser aux mauvais promoteurs miniers qui font des tonnages un petit peu inférieurs aux seuils pour éviter les évaluations environnementales et éviter, dans le fond, l'application plus contraignante au niveau environnemental.

Et dans cette perspective-là, sur 50 ans, on peut s'attendre à un resserrement des réglementations environnementales, et si Valoris a un droit acquis de polluer pendant 50 ans, bien, ils ne vont pas appliquer, dans le fond, ces nouvelles réglementations-là.

1585 Maintenant, le deuxième enjeu : « La diminution de la valeur des propriétés : un dommage documenté, une solution simple ». Dans la première partie des audiences, monsieur Simard, qui est l'expert de Valoris, a, comme expert, souligné qu'il y avait déjà un dommage aux propriétés, qu'il y avait déjà une perte de valeur. Dans ses mots, je pense qu'il disait : « Ça existe déjà. »

1590 Ma compréhension par rapport à ça, c'est que s'il y a davantage de nuisances, on peut donc s'attendre à un dommage supplémentaire et à une perte de dommages supplémentaires.

1595 Monsieur Simard a mentionné que ce n'était pas quelque chose qui était documenté au Québec, et il s'est rapidement, dans le fond, tourné vers les États-Unis, mais il n'y avait pas vraiment de réponse, finalement, qui a été formulée par rapport à la question qui était posée.

1600 Dans tous les cas, au Québec, ce sont des éléments qui sont documentés. On peut penser entre autres à une commission du BAPE qui a été tenue à Malartic, sous la présidence de Pierre André, où ces enjeux-là ont été discutés.

Ou aussi, avec Qussaï Samak, dans le cadre du dossier de Rabaska, je pense en 2006 ou 2007, où il y avait des programmes de maintien des valeurs de propriétés qui étaient discutés d'un côté, ou sinon, de l'autre côté, l'impact des nuisances sur la valeur des propriétés.

1605 D'ailleurs, ça m'a un peu surpris que monsieur Simard ait oublié de mentionner qu'en Ontario, il y a plusieurs sites d'élimination des matières résiduelles qui ont des programmes de maintien des valeurs de propriétés, justement pour s'assurer que dans l'éventualité qu'il y a des nuisances, il n'y ait pas de perte de valeur.

1610 Évidemment, pour faire ça, ça prend quand même des promoteurs qui sont proactifs, qui souhaitent une cohabitation réussie et qui dépassent le cadre réglementaire de base.

1615 « La pollution visuelle : aucun engagement de Valoris », donc c'est le troisième enjeu. J'ai pris connaissance de la documentation, des questions-réponses qui ont été soit déposées ou répondues par Valoris, et j'ai pu remarquer que, finalement, c'est qu'il n'y avait pas d'engagement.

1620 Sur la question qui était liée à Domtar, qui est un voisin du site, je ne sais pas Valoris, mais la réponse finale, c'est : « Ah, il serait intéressant de faire un suivi. » Sur la question de l'église St. John's, finalement, qu'est-ce qui était souligné, c'est : « Bien, nous, on respecte le Règlement, donc s'il y a un impact sur le paysage, ce n'est pas notre responsabilité. »

1625 Et moi, dans ce cadre-là, au niveau du 225, chemin Labbé, on est à l'extérieur de l'application de la réglementation applicable; bien, je vous dis qu'il y a un grand, grand doute sur la possibilité d'avoir des échanges constructifs avec les représentants de Valoris.

D'ailleurs, dans les réponses qui ont été fournies, il y a des erreurs. On parle du mont Orford en arrière de la résidence : ce sont les monts Stoke et aussi le mont Ham, mais certainement pas le mont Orford, donc on n'est pas du tout dans la bonne direction.

1630 J'ai apprécié tout à l'heure l'optimisme de madame Scholz sur l'intégration possible au paysage, mais qu'est-ce qu'il faut comprendre dans ces situations-là, c'est que les...

**LA PRÉSIDENTE :**

1635 Monsieur Bourgeois...

**M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

1640 Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

1645 Excusez-moi, je veux juste vous faire réaliser, on a une règle : vous ne pouvez pas commenter l'opinion d'un autre participant dans le cadre de nos travaux. Donc, c'est seulement vos opinions à vous. Donc, on ne veut pas un débat d'opinion entre des participants. Alors, je vous recède la parole.

**M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

1650 Ah, je n'ai pas... ce n'est pas une opinion, au contraire : j'ai très apprécié sa présentation, je disais tout d'une façon positive, mais je voulais souligner que sur le volet de l'intégration visuelle, à l'heure actuelle ou depuis environ deux ans, le front de déchets est visible sur le LET actuel, qui est beaucoup plus bas que le front de déchets qui est prévu, et que dans les simulations, les *mock-ups* – je pense que le terme anglais est meilleur que le terme français à cet égard-là –, sur les simulations visuelles qui étaient faites, bien, évidemment, on les voit toujours des années et des années après les opérations, et il semble y avoir une intégration harmonieuse au paysage.

1660 Encore là, c'est un truc de promoteur qu'on peut avoir vu dans différents projets ou différents dossiers au Québec. L'idée, c'est de voir, dans le fond, le visuel que la personne va avoir durant des années; pas après 50 ans après la fermeture des cellules.

1665 Bon. « La problématique odeurs : ce n'est pas mon odeur, c'est la tienne », donc le point ou l'enjeu numéro 4 : j'ai été un petit peu surpris, la première partie du mandat, encore une fois, où le promoteur a confirmé qu'il y avait un enjeu d'effets cumulatifs, mais si on limitait et qu'on regardait en silo la problématique et qu'on considérait le Règlement, bien, les normes étaient respectées, donc, au final, qu'il n'y avait pas vraiment d'enjeu par rapport aux odeurs.

1670 Moi, qu'est-ce que ça me permet, ma compréhension, ce que ça permet de voir, c'est que, dans le futur, s'il y a encore – parce qu'il y en a, des problèmes d'odeurs actuels – s'il y a encore

des enjeux d'odeurs, bien, si le Règlement est respecté, même s'il y a des enjeux d'effets cumulatifs puis qu'il y a un comité d'odeurs, bien, Valoris ne bougera pas parce que le Règlement sera soi-disant respecté.

1675           Maintenant, point 5 : « L'apport citoyen, l'émergence sonore et le bruit d'impact : le cas du ruisseau Bury ». Dans le cadre de l'étude acoustique qui a été déposée par Valoris, évidemment, les gens techniques ne sont pas... puis la commission non plus n'est peut-être pas en mesure d'apprécier ce contenu-là : il y a une prise sonore qui a été faite en été près du... bien, au ruisseau Bury, finalement, près des chalets du chemin Éloi.

1680           Et dans le fond, qu'est-ce qu'on dit, c'est que, bien, il y a quand même assez de bruit parce que, finalement, le ruisseau est là et il coule. Évidemment, les gens qui ont fait l'étude n'ont pu réaliser que, à l'hiver, ce ruisseau-là est gelé, hein, il n'y a pas d'eau qui coule, donc il n'y a pas de bruit de ruisseau pour masquer, dans le fond, l'environnement sonore.

1685           Et là, je ne dis pas que les données sont nécessairement faussées : je dis que les données ne sont pas nécessairement représentatives du contexte. Et dans un cas où il pourrait y avoir une problématique d'émergence sonore, donc on dépasse de, disons, 6 dB le bruit ambiant, il y a donc... Valoris a une conduction sonore qui est plus forte. Même s'il y avait une mauvaise évaluation au départ, Valoris va quand même respecter le Règlement.

1690           Donc, ma compréhension par rapport à ça, c'est qu'il va dire aux citoyens « bien, écoutez, nous, on respecte le Règlement, donc ce bruit-là, bien, écoute, vous devez l'endurer, on l'a par décret ».

1695           C'est un peu la même chose par rapport au bruit d'impact. Le bruit d'impact, lorsqu'on respecte la réglementation, c'est le fun, mais lorsqu'on est un voisin qui vit ce bruit d'impact là ou qu'il y a les alarmes de recul, même si c'est respecté, bien, les voisins l'entendent. C'est dérangeant d'avoir ce bruit-là.

1700           Dernier point, puis vous allez voir qu'il y a quand même une suite logique aux enjeux que j'ai soulevés, c'est : « Le respect réglementaire versus le respect de l'environnement : l'importance de distinguer l'un et l'autre ». Et je fais un retour rapide, dans le fond, sur la décision *Saint-Laurent*

1705 *contre Barrette*, un bon recours collectif qui est quand même assez connu au Québec, qui a reconnu un élément très important : régime de responsabilité sans faute.

1710 Là, on parle de l'article 976 du Code civil du Québec, évidemment, qui dit : ce n'est pas parce que vous respectez la réglementation que vous ne pouvez pas être trouvés coupables, hein, de générer des inconvénients au voisinage. C'est ça, que ça dit, la décision *Ciment Saint-Laurent contre Barrette*. Et dans ce cas-là, les odeurs sont des nuisances, la pollution visuelle, c'est une nuisance ou un contaminant en environnement.

1715 Ma compréhension de l'approche de Valoris, aujourd'hui encore, c'est dire « écoutez, on ne peut pas faire pire qu'on fait là parce qu'on s'accote sur la réglementation pour faire nos projets ».

1720 Donc, considérant tous ces éléments-là, c'est ça que j'ai pris pour construire les recommandations que je propose, dans le fond, de façon très respectueuse à la commission, et j'ai aussi proposé dans une optique de construire, je vous dirais, des ponts avec les représentants de Valoris.

Donc, je vous remercie à l'avance de porter la voix citoyenne. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1725 Je vous remercie, Monsieur Bourgeois. J'ai peut-être juste un commentaire sur une de vos recommandations par rapport à la médiation.

**M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

1730 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1735 Juste vous souligner que c'est un processus qui est volontaire, hein, on ne peut pas forcer quelqu'un à la médiation.

**M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

Parfait.

1740

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je voulais juste... ce n'est peut-être pas le bon outil, mais on comprend, malgré tout, vos propos.

1745

Alors, pour moi, je n'ai pas de question par rapport à votre présentation. Vous avez soulevé plusieurs points, donc ça va peut-être émerger en des questions de notre part. Je vais passer la parole à mon collègue. Monsieur Germain.

– Est-ce que vous avez des questions pour monsieur Bourgeois?

1750

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Bonsoir, Monsieur Bourgeois. Moi, c'est ça, j'avais une question, c'est pour comprendre l'aspect sonore et le ruisseau, mais vous avez répondu, c'est parce que c'est certain, ici, votre mémoire était un résumé de vos propos, ça fait que ça a répondu à la question que j'avais quand vous avez expliqué la question du bruit et le ruisseau Bégin. Ça fait que je n'ai pas de question. Je vous remercie.

1755

**M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

Oui, c'est le ruisseau Bury et non le ruisseau Bégin, mais je comprends le...

1760

**LE COMMISSAIRE :**

Excusez-moi, le ruisseau Bury, excusez.

1765

**M. CÉDRIC BOURGEOIS :**

Ha! Ha! Il n'y a pas de problème, on comprend l'idée. Merci, alors, bonne soirée.

1770 **LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie, Monsieur Bourgeois, pour votre présentation. Oui, bonne soirée à vous aussi.

1775

---

**M. MARTIN GAGNON (présentation verbale)**

**LA PRÉSIDENTE :**

1780 Alors, j'appellerais maintenant monsieur Martin Gagnon, pour une présentation verbale de 10 minutes.

– Alors, Monsieur Gagnon?

**M. MARTIN GAGNON :**

1785

Oui, bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

1790

Bonjour.

**M. MARTIN GAGNON :**

Bonsoir, en fait.

1795

**LE COMMISSAIRE :**

Bonsoir.

1800

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir. La parole est à vous.

**M. MARTIN GAGNON :**

1805 O.K., merci. Si je me souviens bien, je crois que je suis le dernier, je vais essayer de ne pas vous endormir, et puis pour ne pas vous endormir, je vais essayer de retourner dans le passé, avec l'historique, et aussi, je vais vous faire voyager à travers le monde pour avoir quelques exemples des bonnes pratiques.

1810 Aujourd'hui, bien, en fait, ce soir, on se retrouve devant un fait accompli : le site d'enfouissement à Bury est plein et la question qu'il faut répondre, c'est : est-ce qu'on est pour cet agrandissement-là dans les conditions d'opération actuelles qui ont été pensées depuis déjà le début des années 2000? Donc, on va regarder ensemble comment on peut faire mieux à travers ça.

1815 La première des choses, comme madame Scholz a mentionné, c'est dès, déjà, le début des années 2000, où est-ce qu'il y a eu le PGMR, où est-ce que, les citoyens et les décideurs de la ville de Sherbrooke, on s'est demandé comment on pouvait réduire l'enfouissement.

1820 C'est directement en 2008, avec le PGMR de 2008, qu'on a dit : quel modèle on va utiliser? Le modèle où est-ce qu'on consomme – on met ça dans un site d'enfouissement puis quand le site sera terminé, sera plein, on va faire un agrandissement ou on va en ouvrir un autre –, ou bien on va essayer d'autre chose?

1825 Et puis c'est là qu'il y a eu diverses consultations, il y a un groupe qui s'est formé, il y a eu des visites à travers le monde, donc Jean-Jacques Caron, qui fait partie de l'équipe de Valoris – faisait partie.

1830 Ça fait qu'ils ont visité des installations pour trouver un modèle. Puis le modèle qui était le plus prometteur pour l'Estrie, c'était le modèle avec un centre de tri directement sur le site d'enfouissement.

1835 Et puis, moi, j'aimerais ça citer la ville d'Edmonton, où est-ce que c'est un succès sur ce modèle-là, qui est basé sur un centre multimatières capable de séparer les diverses fractions des déchets et puis en faire des produits à valeur ajoutée.

Puis là-bas, à Edmonton, il y a une ligne de tri par résidu : une ligne pour les résidus institutionnels, commerciaux et industriels; une ligne pour la construction, rénovation, démolition; une ligne pour le résidentiel; une ligne pour les produits électroniques.

1840            Donc, avec ces trois lignes-là, même si la matière est hétérogène, ils sont capables d'extraire les métaux rares des produits électroniques puis faire, encore une fois, d'autres produits électroniques. Ils sont capables de prendre une matière organique pour faire du compost, puis à cet endroit-là, ils ont même été capables de prendre des matériaux, des résidus mixtes riches en carbone qui sont convertis en biocarburants, comme le méthanol et l'éthanol, en utilisant la voie thermo-chimique d'Enerkem, qui est une entreprise de l'Estrie. Donc, c'est un modèle qui semble bien fonctionner.

1845

Donc, il y a eu, depuis les années 2000, il y a eu la collecte à trois voies, qui a permis de faire... en espérant de faire un tri meilleur des bons déchets dans le bon bac, il y a eu Valoris qui a acheté une partie du site d'enfouissement de Bury, puis il y a des installations qui ont été démarrées en 2015 avec des équipements pour le tri pour séparer ces fractions-là. Malheureusement, la fermeture de la Chine avec l'effondrement des prix des recyclables sur le marché ont fait en sorte que ce n'était pas rentable de cette façon-là.

1850

1855            La gestion des matières résiduelles qui a été faite par les citoyens n'était pas très bonne. Il y avait peu de réduction à la source, on avait quand même 50 000 à 60 000 tonnes par année de déchets qui allaient... qui vont encore aux sites d'enfouissement, et puis il y a plus de 50 % des résidus qui sont des matières recyclables et des matières organiques qui s'en vont dans le bac noir, alors qu'ils devraient aller dans le bac vert pour les recyclables et dans le bac brun pour les matières organiques. Donc, le citoyen, il ne trie pas bien ses déchets.

1860

Les coûts d'opération de ces lignes-là, à Valoris, étaient trop élevés, et puis l'efficacité de ces équipements-là en place n'était pas au rendez-vous. Ça ne permettait pas de pouvoir enlever les... séparer les fractions efficacement.

1865

Le problème, à Valoris, il est sur trois aspects intéressants :

- social : il y a une faible implication des citoyens à réduire à la source les déchets et mieux trier à la source les résidus;

1870

- économique : il y a une faible valeur des recyclables sur marché, étant donné que la Chine a fermé ses barrières;
- puis côté technique, bien, les équipements ne sont pas efficaces présentement dans ce qui est installé à Valoris.

1875

Ces trois valeurs-là, ces trois facteurs-là ont fait en sorte qu'il y a un impact négatif sur l'environnement avec les gaz à effet de serre, la qualité de l'air, le bruit puis la qualité de l'eau.

1880

Donc, moi, personnellement, devant le fait accompli, je n'ai pas d'autre choix que de dire : il faut aller vers l'agrandissement du site, parce que ça ne fait aucun sens d'aller à Saint-Étienne-des-Grès pour nos déchets.

1885

J'ai calculé qu'il allait y avoir autour de 1 500 tonnes de CO2 par année si on fait le transport de tous nos déchets vers Saint-Étienne-des-Grès au lieu de les envoyer à Bury. Donc, ce n'est pas une option pour nous. Encore là, c'est un fait accompli, comme je l'ai dit tout à l'heure.

1890

Moi, ce que je propose, c'est que, oui, on doit aller de l'avant avec l'agrandissement, mais on doit éviter de le faire selon les conditions qu'on a faites jusqu'à maintenant.

La première chose qui doit être faite, c'est la réduction à la source. Il y a plusieurs personnes qui l'ont dit : le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas. C'est primordial que la municipalité – les municipalités de l'Estrée – mettent en place des programmes de sensibilisation et de formation des citoyens pour que ces gens-là, nous, on se prenne en main, on se responsabilise et on diminue notre quantité de déchets que l'on produit. Ça, c'est très important, et donc ça prend de la sensibilisation, de la formation.

1895

C'est important aussi, peut-être qu'on serait dû à faire comme un exemple en Scandinavie : de mettre une balance au bras articulé, qui prend notre bac noir pour la collecte directement avec les camions. S'il y a une balance sur ce bras-là, là on peut faire le concept de pollueur-payeur, comme ça se fait en Scandinavie. Donc, si un citoyen consomme plus, génère plus de déchets, il va être facturé selon le poids, puis c'est lui qui va payer plus pour sa consommation.

1900

Et puis ce qu'on pourrait même mettre de l'avant, c'est le même principe que les gaz à effet de serre, de mettre un plafond de carbone qui descend à chaque année. Donc, à chaque année, on a un prix ou une quantité de déchets par citoyen qui diminue tranquillement à chaque année, qui nous force à faire une réduction à la source. Ça, c'est le premier point.

1905

La deuxième chose, c'est que, ce qu'il faut faire, c'est de prendre avantage des équipements qui sont déjà en place à Bury. Les équipements sont là pour les ICI, les CRD et les résidentiels. Il manque très peu de choses, à mon avis, pour pouvoir les remettre en opération et hausser l'efficacité de séparation pour pouvoir faire des produits à valeur ajoutée.

1910

Et puis, le troisième point, c'est qu'il faut prendre avantage de l'expertise des entreprises privées au Québec.

1915

Donc, présentement, le modèle actuel, avec les gens qui étaient en place, ils n'ont pas été capables de mettre le centre de tri de façon efficace et en opération. Il faudrait faire un appel d'offres, donc avec des entreprises qui viennent de l'extérieur, de l'extérieur du... bien, du Québec, mais de l'extérieur de Sherbrooke, ou même avec les gens de Sherbrooke, pour qu'eux puissent amener des solutions selon leur propre étude, selon leur propre expertise, pour redémarrer les lignes de tri et s'assurer qu'on peut séparer les fractions. Une fois qu'on a les fractions de séparées, bien, là, on peut faire des produits à valeur ajoutée avec ça.

1920

Puis mon quatrième point, c'est ces fameux produits à valeur ajoutée là : il faut toujours aller plus loin dans les valeurs ajoutées que l'on peut vendre sur le marché. Le compost, c'est bien, mais il y a moyen de faire mieux. Donc, si on est capable de séparer toutes les matières organiques humides, ça serait important de pouvoir faire mieux que le compost, de prendre le carbone qui est dans le compost et d'en faire du biogaz.

1925

Avec le biogaz, on peut faire du gaz naturel renouvelable et on peut même aller vers du méthanol liquide, donc qui est un biocarburant. Donc, toujours aller vers un produit à valeur ajoutée très élevée qui va se différencier des autres et qui va faire en sorte que ça va être profitable pour les entreprises qui s'installent sur le site d'enfouissement.

1930

1935

J'estime, moi, qu'en faisant ça, en faisant un détournement des fractions de nos déchets qui s'en vont au site d'enfouissement, à chaque tonne qu'on détourne qui est de la matière résiduelle organique, donc qui contient du carbone, moi, je calcule qu'il y a 0,75 tonne de CO2 qui est réduit, en termes de gaz à effet de serre, à chaque fois qu'on détourne ces matières organiques là qui contiennent du carbone de l'enfouissement. Ça, c'est basé sur les calculs de la benne. Donc, ça, ça représente...

1940

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Gagnon?

1945

**M. MARTIN GAGNON :**

Oui.

1950

**LA PRÉSIDENTE :**

En conclusion, Monsieur Gagnon?

1955

**M. MARTIN GAGNON :**

Oui, c'est bon.

1960

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez déjà... vous êtes en train de dépasser votre temps, alors...

1965

**M. MARTIN GAGNON :**

Ça nous indique que... j'ai mon dernier point puis ma conclusion. Mon dernier point, c'est qu'un bras de levier pour que tout ça fonctionne, c'est qu'il faudrait faire en sorte qu'on passe une loi puis qu'on dise qu'on n'a pas le droit d'enfouir plus que 5 % de carbone dans le site d'enfouissement, donc ce qui ferait en sorte qu'on serait obligé de séparer les fractions, puis là, à ce moment-là, on

allonge la durée de vie du site d'enfouissement, et puis on peut aller faire des produits à valeur ajoutée de façon intéressante.

1970 Donc, en conclusion, l'idée initiale du centre de tri sur le site d'enfouissement, à mon avis, était la bonne. Il y a eu des succès ailleurs dans le monde qui le prouvent, et puis il faut se rabattre sur des entreprises de la région ou du Québec comme moteur de développement pour aller chercher ces fractions-là.

1975 Il faut compter aussi sur la formation et la responsabilisation du citoyen pour réduire à la source les déchets.

1980 Et puis c'est sûr qu'il faut éviter de se retrouver en 2030 avec la même question : est-ce qu'il faut agrandir à nouveau le site d'enfouissement de Bury? Il faut l'agrandir maintenant, mais sous les conditions qui permettent de réduire cet enfouissement-là et puis de faire des produits à valeur ajoutée. Voilà ma conclusion. Voilà, je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1985 Je vous remercie, Monsieur Gagnon. Je vous remercie, vous avez apporté des suggestions, alors je vous remercie en plus de nous faire part de vos préoccupations et de vos opinions. Pour ma part, je n'ai pas de questions, c'était clair.

– Monsieur Germain, est-ce que vous avez une question?

**LE COMMISSAIRE :**

1990 Je n'ai pas de questions non plus. Alors, je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1995 Alors on vous remercie, Monsieur Gagnon, puis on vous souhaite une belle soirée.

**M. MARTIN GAGNON :**

2000           Merci.

---

**Mme SYLVIE BERTHAUD (présentation verbale)**

2005           **LA PRÉSIDENTE :**

J'appellerais maintenant madame Sylvie Berthaud.  
– Bonsoir, Madame Berthaud.

2010           **Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Bonsoir, Madame Gauthier. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LA PRÉSIDENTE :**

2015           Oui, on vous entend bien, Madame Berthaud.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

2020           D'accord. Donc, Sylvie Berthaud, je me présente : je suis conseillère communautaire en environnement, j'ai travaillé cinq années à temps partiel pour une petite municipalité, afin d'implanter le compostage résidentiel, c'est-à-dire pas de bac brun, pas de transport. On allait dans chaque maison pour informer les gens comment faire leur compost sans qu'il n'y ait ni d'inconvénients, ni de bibittes, ni d'odeurs, et que ce soit plaisant.

2025           Et donc, on a eu un bon succès, et dans ce cadre-là, j'ai été amenée à contacter Valoris, parce que la municipalité pour qui je travaillais a changé, donc, de lieu pour son enfouissement, et donc, j'ai contacté Valoris, et j'ai été très surprise. Je vais vous donner un exemple.

2030            Nous avons sensibilisé les agriculteurs à disposer de plastiques d'enrobage des balles de foin à part, pour pouvoir les valoriser, et ensuite, quand on est passé avec Bury, donc j'ai contacté Valoris pour savoir qu'est-ce qu'ils devenaient, que devenaient ces plastiques d'enrobage des balles de foin, agricoles, ces plastiques agricoles.

2035            Et en fin de compte, on m'a dit : « Bien, on va vous passer notre centre d'excellence. » Et la personne, au centre d'excellence de Valoris, m'a dit : « Bien, écoutez, le mieux, c'est de les mettre dans la poubelle noire. » Alors là, je disais : « Quoi? On a fait tous ces efforts pendant quelques années pour, en fin de compte, revenir à la case départ? »

2040            Donc, je pense que, pourquoi les tarifs de Valoris ont doublé, c'est parce que le modèle d'affaires est erroné, c'est-à-dire que pendant presque deux décennies, on nous a incités à faire le tri à la source, tandis qu'eux, ils se basaient sur avoir le maximum de déchets dans la poubelle, qui, normalement, ne doit contenir que des résidus ultimes, c'est-à-dire 15 % à peu près des déchets domestiques. Donc, en plus, trier des matières recyclables supposées être lavées, c'est bien différent de trier des déchets souillés dans le bac noir.

2045            Alors, je ne comprends pas comment ce modèle d'affaires a pu être... parce que ce n'est quand même pas vieux, hein, ça a été des dizaines de millions qui ont été investis pour un échec aussi pitoyable, alors c'est pour ça que je ne vois pas comment ils peuvent se relever avec le même modèle d'affaires pour effectuer effectivement le tri à la source.

2050            Ça fait longtemps qu'on nous dit aussi qu'il doit y avoir régionalisation des déchets. Il était prévu que les matières organiques seraient interdites à l'enfouissement pour 2020. Où est-ce qu'on en est encore? Est-ce que les objectifs ont été repoussés encore aux calendes grecques?

2055            Par exemple, dans les institutions, il n'y a même pas de bac pour le compostage, donc ça ne laisse pas prévoir que le gouvernement se tienne debout par rapport à cet adjectif.

2060            Et donc, si le gouvernement mettait vraiment ses culottes, il exigerait des manufacturiers des emballages qui soient recyclables facilement ou compostables.

2065

Parce qu'il y a ça aussi dans la loi : c'est de ne pas, comme disait Einstein : « On ne peut pas résoudre un problème avec le même mode de pensée qui a créé ce problème. » Donc, nous en sommes là, actuellement, et c'est assez déplorable, parce que les citoyens souffrent d'éccœurantite face aux faux-semblants, parce que, voilà, moi, j'ai participé à plusieurs colloques sur les matières résiduelles, et on l'a vu, par exemple, pour le verre : si ça n'avait été une initiative d'une branche de l'ACA [phon.] locale de l'Estrie, qui ont démarré la collecte des bouteilles, on serait encore en train de mettre les déchets de verre pour recouvrir les sites d'enfouissement, donc pas du tout à retourner à faire des bouteilles alors qu'on a une grande usine à Montréal qui peut reconstituer des bouteilles à partir du verre.

2070

Donc, ça semble assez insensé comme projet. Puis là, à presque tripler la superficie, ça ne donne pas espoir que le modèle d'affaires change vraiment et qu'il y ait une volonté réelle d'opérer un vrai tri à la source, enfin.

2075

Et aussi, bien, moi, je ne connais pas de plombier galactique pour régler le thermostat de notre Terre-mère, donc c'est sûr que ces matières organiques, si elles sont enfouies au lieu d'être compostées, elles procurent beaucoup de gaz à effet de serre, bien plus que si on les composte, et il n'y a que du CO2 qui résulte.

2080

Alors, c'est pour ça que je me dis que, si le BAPE accède à la demande de presque tripler la superficie de Valoris, qui devrait alors s'appeler plutôt « Enfouisis », eh bien, c'est participer à ce modèle d'affaires erroné.

2085

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Je vous remercie, madame Berthaud.

2090

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Allô?

2095 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, oui, on est là, excusez. Est-ce que vous voulez... il vous reste encore du temps. Est-ce que vous avez terminé votre présentation?

2100 **Mme SYLVIE BERTHAUD :**

2105 Euh, bien, ma présentation, c'est que c'est très difficile de savoir encore qu'est-ce qui est bien recyclable. Les petits triangles... le ruban de Möbius qu'on est supposé voir en bas de l'emballage, qui nous indique dans quelle catégorie ça va, c'est encore très peu lisible, il y a beaucoup d'emballages composites qui devraient être interdits.

2110 C'est-à-dire, par exemple, les Tetra Pak, qui sont multicouches, qui ne sont pas valorisables. Il y a aussi des centres d'enfouissement, je sais, qui disent qu'ils recyclent tous les plastiques, dont le 6, le polystyrène, et que ce n'est pas vrai, c'est juste pour accommoder les citoyens, pour rassurer les citoyens, mais en fin de compte, le plastique 6, souvent, aboutit aux déchets, alors qu'on sait aussi qu'il y a, par des huiles essentielles, possibilité de réduire ce polystyrène-là expansé et de le recréer, en quelque sorte, avec ces particules résiduelles là.

2115 Donc, c'est un manque de volonté flagrante qui décourage les citoyens. Et je dis bravo aux initiatives, comme pour les bouteilles. Et ce n'est pas encourageant, malheureusement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2120 Alors, je vous remercie, Madame Berthaud, de nous avoir fait part de vos préoccupations et de vos opinions. Pour ma part, je n'ai pas de questions, c'était assez clair, et mon collègue, monsieur Germain, m'indique que lui non plus n'a pas de questions pour vous, mais on vous remercie de votre présentation et on vous souhaite une belle fin de soirée.

2125 Là-dessus, le registre est fermé, alors ça conclue. Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Bury.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des séances dans le site Web du BAPE. La webdiffusion des séances en différé est également disponible.

2130

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 23 avril à midi pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, il est important d'en faire part à madame Line Jobin, coordonnatrice de la commission.

2135

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des inexactitudes de façon factuelle, et non à se prononcer sur les opinions émises. Ainsi, par exemple, si quelqu'un affirme qu'une salle peut contenir 325 personnes, alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut rectifier ce fait.

2140

Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale pourrait entre autres porter sur une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il peut s'agir de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

2145

Dans le cadre de rectifications, la commission peut accepter des compléments d'information, pour autant qu'ils soient faits dans le respect de tous les participants. Je le répète : la rectification n'est pas une occasion d'ouvrir un débat, de se prononcer sur la justesse ou sur la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

2150

La commission d'enquête poursuit ses travaux et déposera son rapport au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 14 juillet 2021. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour rendre public le rapport.

2155

En terminant, la commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique. Elle remercie également les personnes-ressources et l'initiateur pour leur collaboration à ce processus public.

2160

Votre participation aux travaux du BAPE est importante et votre rétroaction à l'égard de nos services est essentielle pour l'organisation. Je vous invite donc une dernière fois à remplir ce formulaire d'évaluation de nos services, disponible dans notre site Web du BAPE.

Sur ce, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

2165

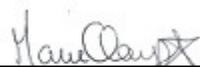
---

2170

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifie sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

ET J'AI SIGNÉ :

2175



---

Marie-Claire Pinet, s.o.